



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'ALLIER

Année
2013

LE MOT DU PRÉFET

Le présent rapport d'activité met en lumière la variété des missions assurées et des actions menées dans le département de l'Allier au service de nos concitoyens tout au long de l'année 2013, en mettant l'accent sur les mesures les plus significatives.

Le soutien à l'activité économique et la sauvegarde des emplois ont été plus que jamais au centre des préoccupations des services de l'Etat. Le département de l'Allier faisant partie des territoires les plus impactés par les mutations économiques, il a été retenu parmi les 13 plateformes nationales créées conformément au pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Installée en avril 2013, la plateforme est entrée rapidement dans sa phase opérationnelle et a engagé de multiples actions qui se déploieront jusqu'à fin 2014.

Le développement territorial a également guidé l'action de l'Etat. Les infrastructures ferroviaires et routières ont fait l'objet d'opérations de modernisation. Ainsi, l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA, l'aménagement de la RN 7 et le désenclavement de l'agglomération vichyssoise ont franchi des étapes décisives.

La cohésion sociale, l'accès au logement et à l'hébergement ainsi que l'éducation sont des priorités. Les chantiers de rénovation urbaine des agglomérations de Moulins et Montluçon se sont poursuivis à un rythme accéléré. Suite au lancement du plan d'investissement pour le logement annoncé par le Président de la République en mars 2013, le plan de rénovation énergétique de l'habitat a été mis en œuvre dans l'Allier, nécessitant une implication forte des services de l'Etat et du Département qui ont travaillé en étroite collaboration sur cet important dossier.

La sécurité et la protection des populations continuent d'être au cœur de l'action des services de l'Etat, afin d'assurer aux habitants du département la tranquillité publique à laquelle ils aspirent légitimement. Sur le front de la sécurité routière, l'Etat local s'est mobilisé pour sauver des vies. Ainsi, l'année 2013, qui a enregistré une baisse conséquente du nombre d'accidents corporels, constitue la 3^{ème} année la moins meurtrière depuis 20 ans.

Pour l'ensemble de ces actions, pour les nombreuses initiatives prises au cours de l'année passée et pour leur sens du service public, je souhaite remercier l'ensemble des agents de l'Etat pour leur implication, et saluer chez nos partenaires, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux, la volonté constante d'agir collectivement au service de l'intérêt général.



Arnaud COCHET

1 PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

- A. La mobilisation pour le développement économique..... 1
- B. Le soutien à l'emploi..... 6

2 AMENAGER ET DEVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- A. La modernisation des infrastructures..... 9
 - ◆ Les infrastructures ferroviaires
 - ◆ Les infrastructures routières
 - ◆ L'urbanisme
- B. La valorisation du dynamisme de l'Allier..... 12
 - ◆ L'agriculture
 - ◆ L'appui au développement territorial
- C. La préservation et la valorisation du patrimoine..... 15
 - ◆ Le patrimoine naturel et l'environnement
 - ◆ Le patrimoine historique et culturel

3 RENFORCER LA COHESION SOCIALE

- A. La solidarité, la cohésion sociale, la jeunesse et les sports..... 22
- B. L'accès au logement et à l'hébergement..... 24
- C. L'éducation..... 25
 - ◆ Les résultats des élèves de l'Allier
 - ◆ La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013
 - ◆ Les effectifs scolaires

4 ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

A. La sécurité publique.....	28
B. La lutte contre l'insécurité routière.....	30
C. La sécurité civile.....	31
D. La sécurité sanitaire et alimentaire.....	33
E. La sécurité juridique et financière.....	34
F. La protection des consommateurs et des usagers.....	35

5 ETRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A. Les relations avec les citoyens.....	36
◆ La réforme réglementaire de la législation sur les armes	
◆ Le nouveau permis de conduire	
◆ La lutte contre la fraude documentaire	
◆ Le point sur la qualité	
◆ Le point budgétaire	
◆ Le déploiement du numérique au service des particuliers	
B. Les relations avec les collectivités locales.....	38
◆ L'intercommunalité	
◆ Les finances locales	
◆ Le contrôle de légalité	
◆ Le déploiement du numérique au service des collectivités locales	

1 PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

A. La mobilisation pour le développement économique

◆ La plateforme d'anticipation des mutations économiques de l'Allier

L'Allier a été retenu parmi les 13 territoires sélectionnés pour mettre en œuvre ce dispositif issu du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

La plateforme a pour vocation d'aider les TPE/PME à mieux anticiper les évolutions économiques et sécuriser les parcours professionnels des salariés, par l'adaptation de leurs compétences ou la préparation de leur reconversion.



Lancée officiellement en avril 2013 par le Préfet en présence de la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM, la plateforme d'anticipation des mutations économiques de l'Allier a mobilisé une quarantaine de structures, parmi lesquelles :

- Pôle Emploi, le Conseil régional d'Auvergne, le Conseil général de l'Allier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Allier, l'union régionale des SCOP, AGEFOS PME, OPCALIA, Constructys, OPCA Transports, les communautés d'agglomération, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne, les organisations professionnelles, les organisations syndicales...



Une enquête de pré-diagnostic a été réalisée fin 2013. Son objet était de récolter des informations essentielles sur les besoins et attentes des entreprises du territoire. 435 questionnaires ont été retournés à la plateforme. Des groupes de travail ont été mis en place pour traiter les besoins identifiés.

> La plateforme en quelques chiffres

Durée du projet plateforme	18 mois
Nombre de conventions signées	8 + 1 convention de délégation
Nombre d'actions cofinancées par la plateforme	18
Nombre de partenaires associés à la plateforme	40
Montant des cofinancements plateforme	199 990 €
Montant des cofinancements des partenaires	493 990 €
Montant total de l'engagement dans le cadre du projet	693 980 €

◆ La réforme du chômage partiel

En application de la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, la réduction d'activité des entreprises confrontées à des difficultés économiques a fait l'objet de modifications à partir du 1^{er} juillet 2013.

Le principal objectif de cette réforme est de simplifier le dispositif afin de le rendre plus attractif auprès des entreprises :

- notion de chômage partiel remplacée par celle d'activité partielle,
- fusion des allocations existantes (allocation d'activité partielle et allocation d'activité partielle de longue durée),
- simplification des règles de calcul des heures à indemniser,
- définition de contreparties plus souples, modulées en fonction du recours à l'activité partielle,
- différenciation du niveau d'indemnisation du salarié selon que des actions de formation sont ou non mises en œuvre pendant la période de sous-activité.

> Mobilisation du dispositif de 2011 à 2013

	2011	2012	2013
Nombre de décisions	73	95	164
Nombre d'entreprises concernées	57	74	99
Nombre d'heures autorisées	168 518	347 335	468 136
Montant des aides accordées	632 355 €	188 593 €	725 948 €

En outre, en 2013, 21 conventions d'activité partielle de longue durée ont été signées dont 9 dans des entreprises importantes (*BREA SYSTEM, SADILLEK, SNEC, VIATEMIS, 2MI, ERASTEEL, PEINTAMELEC, MANITOWOC, PSA PEUGEOT CITROEN*). Elles ont permis une meilleure indemnisation des salariés concernés par le dispositif.

A titre dérogatoire et exceptionnel, le Ministre du travail a accepté une prise en charge d'envergure au titre de l'activité partielle afin de soutenir l'économie locale sur la commune de Nérès-les-Bains dont la majorité des commerces a subi en pleine saison thermale, des pertes économiques très importantes liées à la fermeture administrative des thermes.

◆ Les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)

La loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 confie aux DIRECCTE l'homologation ou la validation des plans de sauvegarde de l'emploi notifiés par les entreprises qui emploient plus de 50 salariés et qui suppriment 10 emplois ou plus dans le cadre d'une opération de restructuration.

En 2013, l'entreprise WAVIN, sise à Varennes-sur-Allier, a déposé, par voie d'accord majoritaire avec les organisations syndicales de la société, un PSE auprès de la DIRECCTE Allier, qui a été validé.

Avant cette réforme, 4 entreprises ont mis en place des PSE :

- JPM à Avermes : le groupe Suédois ASSA ABLOY a notifié à la DIRECCTE Allier, en novembre 2012, son projet de licenciements économiques et sa décision de fermer le site d'Avermes. Cette décision a entraîné la suppression de 161 postes sur le bassin de Moulins.
- CANDIA à St-Yorre (groupe SODIAAL) : la fermeture de l'usine de St-Yorre, annoncée en novembre 2012, s'est concrétisée en janvier 2014, entraînant la suppression de 102 emplois.
- MANITOWOC a engagé un plan de restructuration national qui a concerné 14 personnes sur le site de Moulins.
- PSA PEUGEOT CITROEN a engagé un plan de restructuration national portant sur 16 personnes à Dompierre-sur-Besbre.

Par ailleurs, 2 entreprises dans l'agglomération de Montluçon ont fait l'objet de liquidations judiciaires :

DMI et TRANSCOM. Au total, 207 personnes ont perdu leur emploi. Les services de l'Etat se sont mobilisés pour accompagner, au mieux, ces salariés licenciés pour raisons économiques. Le 4 avril 2013, le Préfet de l'Allier a réuni l'ensemble des partenaires institutionnels concourant au développement économique et au soutien de l'emploi. Sous sa présidence a été mis en place un comité de suivi opérationnel spécifique. Le but de cette instance a été de favoriser l'échange d'informations, trouver collectivement des solutions individuelles, centraliser les offres locales émanant des élus de l'agglomération montluçonnaise, partie prenante et active pour avancer sur le reclassement des salariés. Au cours de l'exercice 2013, 3 réunions opérationnelles se sont tenues à Montluçon. Elles ont permis un suivi personnalisé des salariés, qu'ils aient choisi ou non d'adhérer au contrat de sécurisation professionnelle (138), et une attention particulière aux nombreux projets de reconversion. A la fin de l'année, 22 personnes avaient retrouvé un emploi et 84 suivaient une formation. Le comité poursuivra son action tout au long du 1^{er} semestre 2014.

Ruptures conventionnelles

1 320 ruptures conventionnelles ont été instruites par la DIRECCTE Allier. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2012 (1 250).

◆ Les opérations de revitalisation

▲ Bassin d'emploi de Moulins

JPM

Suite à l'annonce de la fermeture de son site d'Avermes et de la suppression de 161 emplois, l'entreprise JPM a été soumise par le Préfet de l'Allier à une obligation de revitalisation à hauteur de 921 000 €. L'entreprise est ainsi tenue de contribuer à la création d'activités et au développement de l'emploi, et d'atténuer les effets des licenciements sur le bassin d'emploi.

Une convention de revitalisation entre l'entreprise JPM et l'Etat a été signée le 10 mai 2013. Cette convention comprend notamment :

- des actions en vue de la reconversion du site (140 000 €),
- un appui au développement des entreprises locales (230 000 €),
- des aides à la création d'emplois (245 000 €).

Au 31 décembre 2013, 49 500 € de subventions ont été accordés à 9 entreprises pour la création de 23 emplois.

Par ailleurs, 9 entreprises vont pouvoir bénéficier d'une analyse stratégique de développement.

BONNA SABLA

La restructuration de l'entreprise BONNA SABLA avait amené celle-ci à envisager, en 2011, de fermer son site de Diou. Toutefois, afin de permettre une éventuelle reprise du site dans les meilleures conditions possibles, l'entreprise avait décidé de maintenir une activité partielle jusqu'au 31 décembre 2013, avec 14 emplois (*sur 31*).

La convention de revitalisation signée le 17 juin 2011 pour compenser la suppression de 17 emplois s'est clôturée fin 2013, avec l'atteinte de l'objectif des 17 créations d'emploi. Néanmoins, compte tenu de l'absence de repreneur, l'entreprise a dû fermer son site définitivement fin 2013. Aussi, une nouvelle convention de revitalisation sera établie concernant les 14 emplois restants.

▲ Bassin d'emploi de Vichy

CANDIA

En novembre 2012, CANDIA a annoncé un projet de restructuration incluant la fermeture du site de St-Yorre. 102 emplois ont été supprimés.

L'entreprise a fermé ses portes le 31 décembre 2013. Depuis l'annonce de la fermeture du site, les services de l'Etat se sont employés à accompagner la réindustrialisation du site en association avec SODIAAL mais également les partenaires locaux. Des solutions de reprise sont envisagées.

CANDIA est soumis à une obligation nationale de revitalisation pour compenser l'impact de la fermeture de ses sites. Une convention nationale a été signée le 15 novembre 2013 prévoyant qu'une enveloppe de 1 779 000 € soit mise à la disposition des territoires impactés dont 583 500 € concernant le site de St-Yorre. Cette convention nationale a été déclinée localement dans le cadre d'une convention signée entre CANDIA et le Préfet de l'Allier le 6 janvier 2014. Cette convention comprend des actions d'aides à l'emploi mais également de réindustrialisation du site de St-Yorre.

▲ Bassin d'emploi de Montluçon

Fonds VIVENDI

VIVENDI a mobilisé 3,7 M€ d'aides pour accompagner les entreprises créatrices d'emplois sur le territoire constitué par l'arrondissement de Montluçon, à l'exception du canton d'Ebreuil.

Ce budget d'aides avait pour objectif de permettre la création d'au moins 250 emplois en CDI en 3 ans.

L'aide se déclinait sous forme d'avance remboursable, de prime à l'emploi et d'aide à l'implantation de projets exogènes, de conseil et d'appui aux entreprises en demande d'expertise, d'aides directes.

La convention est arrivée à échéance le 19 avril 2013.

A cette date, 2,8 M€ ont été accordés sur 3 M€ au titre de l'enveloppe « avance remboursable ».

730 000 € ont été accordés au titre de l'enveloppe « aides directes ».

497 emplois étaient programmés ; 310,5 CDI ont déjà été créés.

Par ailleurs, le fonds a été également mobilisé à hauteur de 200 000 € en « avances remboursables » afin de faciliter le projet de reprise de l'entreprise DELBARD à Malicorne par Arnaud DELBARD, ce qui a permis d'éviter la fermeture définitive du site.

◆ La réindustrialisation du site de Varennes-sur-Allier

Détachement air 277 de Varennes-sur-Allier

Au titre de l'achèvement des mesures inscrites dans la loi de programmation militaire 2009/2014, une réduction des effectifs impose la fermeture d'implantations militaires ou le transfert d'unités, en adéquation avec le nouveau format des armées, ainsi que la mise en œuvre de mesures de rationalisation et d'optimisation des structures et des fonctions d'administration et de soutien.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la décision de la dissolution du détachement air de Varennes-sur-Allier, à l'été 2015.

Considérant l'impact de cette décision sur la démographie et l'activité économique locale, un dispositif d'accompagnement territorial adapté va être mis en œuvre au profit du territoire. Ce dispositif comprendra notamment la mise en place d'un contrat de redynamisation de site défense (CRSD).

Le Préfet de l'Allier a été chargé d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif d'accompagnement territorial et économique, et notamment la préparation et le suivi de ce contrat.

Cette démarche d'accompagnement associera étroitement les services de l'Etat, les élus, les collectivités territoriales et les acteurs économiques du département. Ce sont eux qui définiront, sur la base de l'analyse partagée de l'impact de la fermeture, le plan de revitalisation du site.

C'est à partir de ce plan de revitalisation collectivement établi que le CRSD pourra ensuite être mis en place et que s'effectuera le financement de la revitalisation du site. Un 1^{er} comité de site a été réuni le 25 octobre 2013 afin de lancer le dispositif d'accompagnement territorial de la fermeture.

La 1^{ère} étape de ce dispositif a consisté à réaliser un diagnostic évaluant l'impact de cette fermeture (réalisé par l'INSEE) et une analyse de l'attractivité du territoire et des potentialités du site (réalisée par un cabinet d'ingénierie externe porté par la communauté de communes de Varennes-Forterre en partenariat avec l'Etat). Ces études ont été prises en charge financièrement par l'Etat.

Par ailleurs, sans attendre la conclusion du contrat de redynamisation, une enveloppe de crédits issus du fonds pour les restructurations de la défense (FRED) a été d'ores et déjà débloquée pour permettre de financer le plus rapidement possible les 1^{ères} mesures visant à recréer de l'emploi dans les secteurs de Varennes-Forterre, Lapalisse et du St-Pourcinois.



◆ L'accompagnement des entreprises touchées par la fermeture temporaire des thermes de Nérès-les-Bains

Le 11 juillet 2013, le Préfet de l'Allier a été conduit, sur proposition de l'agence régionale de santé (ARS), à prendre un arrêté de fermeture de l'ensemble des postes de soins de l'établissement thermal concernés par un risque de contamination par certaines bactéries pathogènes (*Pseudomonas aeruginosa* et *Legionella pneumophila*) détectées sur le réseau d'eau et à certains postes de soins, conformément aux dispositions du code de la santé publique.

A l'issue des prélèvements de contrôle sanitaire datant des 25 octobre et 4 novembre 2013, les résultats des analyses des prélèvements d'eau étant tous conformes aux normes réglementaires, sur proposition de l'ARS, le Préfet a pris, le 21 novembre 2013, un arrêté levant la suspension d'activité des zones de soins de l'établissement thermal alors même que la saison de cure était terminée depuis le 4 novembre.

Pour faire face aux conséquences économiques de cette situation exceptionnelle pour la Société d'économie mixte d'exploitation du thermalisme et du tourisme (SEMETT) de Nérès-les-Bains et pour les autres activités (restauration, hôtellerie, meublés) liées aux thermes, l'Etat a mobilisé différents dispositifs d'accompagnement :

- utilisation du dispositif de chômage partiel : 12 entreprises (incluant la SEMETT) ont eu recours à ce dispositif pour 128 salariés au total, représentant 31 960 heures de travail pour un montant total prévisionnel de 247 000 € ;
- paiement différé des impôts et taxes. Les professionnels concernés, y compris les loueurs de meublés non professionnels, ont pu en faire la demande auprès de la direction départementale des finances publiques ; une quarantaine de contribuables a demandé à bénéficier du dispositif ;
- remise gracieuse des éventuelles pénalités de retard pour les professionnels n'ayant pas effectué ces démarches à temps ;
- plafonnement de la contribution foncière des entreprises en fonction de la valeur ajoutée, qui a pu être demandé par les professionnels touchés par la fermeture en fin d'année 2013 ;
- saisine de la commission des chefs des services financiers (CCSF) : une demande a été formulée.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ces mesures, chaque service de l'Etat concerné a désigné un référent pouvant être contacté par les différents acteurs économiques et chargé d'explicitier les procédures. Chaque personne intéressée par un volet du dispositif pouvait contacter l'administration compétente.

Les services de l'Etat sont également intervenus notamment auprès des services d'EDF, GDF Suez, de l'URSSAF, du régime social des indépendants (RSI) Auvergne etc... afin de les informer sur la situation causée par la fermeture des thermes, en les invitant à examiner avec la plus grande attention les dossiers dont ils pourraient être saisis. Une rencontre avec les responsables bancaires locaux a par ailleurs eu lieu en sous-préfecture de Montluçon le 27 septembre 2013.

En outre, afin que la SEMETT mette en œuvre un plan d'actions visant à renforcer la fiabilité des installations de l'établissement, l'Etat est intervenu via la Caisse des dépôts et consignations pour financer les travaux des thermes par l'octroi d'un prêt d'un montant de 1 M€, garantis par le Conseil général à hauteur de 50 %. Cette intervention a facilité la mobilisation de l'ensemble des partenaires (collectivités locales, établissements bancaires, acteurs privés) pour financer la fin des travaux des Nériades et participer à l'augmentation de capital de la SEMETT.

◆ L'accompagnement des entreprises par le Commissaire au redressement productif

Le Commissaire au redressement productif nommé en 2012 auprès du Préfet de la région Auvergne a poursuivi sa mission de veille stratégique et de détection des entreprises de moins de 400 salariés fragiles ou en danger.

Il s'appuie en permanence sur l'ensemble des services de l'Etat et mobilise également les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les tribunaux de commerce ainsi que tous les partenaires sociaux.

Au niveau départemental, le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficultés s'est réuni mensuellement sous l'autorité du Préfet. Ont participé également la Directrice de l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE, le Directeur de la Banque de France, le Directeur départemental des finances publiques et les Sous-Préfets d'arrondissement.

Ce comité a pour mission d'assurer un suivi précis des situations des entreprises en difficultés du département, détectées par le Commissaire au redressement productif, et de permettre de trouver des solutions pertinentes :

- *médiation bancaire,*
- *mise en relation de différents partenaires,*
- *aide à la recherche de repreneurs,*
- *information permanente des ministères concernés.*

La DIRECCTE Allier participe à l'accompagnement intensif des entreprises fragilisées, en particulier sur le plan social, en vue de faciliter, en lien avec les ministères compétents, la mobilisation des aides à sa disposition, de l'aide à la réindustrialisation ou des fonds de revitalisation, de la recherche d'éventuelles solutions de reprise des entreprises en difficulté.

Sur l'ensemble de l'année 2013, 146 entreprises représentant 7 374 emplois ont fait l'objet d'un suivi de proximité et d'un appui spécifique en vue d'un traitement global et pérenne de leurs difficultés, selon 3 axes principaux :

- *diagnostic (réorientation, médiation, expertise et conseil, financements d'audits...),*
- *plan de redressement (expertise et conseil, traitement global),*
- *plan de financement (médiation, représentation des créanciers).*

En 2013, 65 entreprises représentant 4 216 emplois ont vu leur situation s'améliorer et ont pu être sorties du dispositif. 56 entreprises (2 304 salariés) sont toujours suivies et la disparition de 25 entreprises (854 salariés) n'a pas pu être évitée.

◆ La promotion du dialogue social par l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE

Le gouvernement a la volonté de promouvoir le dialogue social au sein des entreprises.

L'exercice écoulé a mis l'accent sur la négociation collective dans les entreprises au travers de 2 thématiques :

- ***l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*** : 43 entreprises occupant plus de 50 salariés ont déposé des accords ou des plans d'actions auprès de la DIRECCTE Allier. Dans un

certain nombre de cas, l'accent a été mis sur l'égalité en matière de rémunération et d'accès à la formation pour rétablir l'équilibre entre les femmes et les hommes.

- **le contrat de génération** : au 31 décembre 2013, 16 plans d'action et 11 accords couvrant 3 290 salariés ont été déposés à la DIRECCTE qui a participé à la promotion du dispositif tout au long de l'année 2013. Des réunions ont été organisées par l'autorité préfectorale dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, et des courriers adressés par le Préfet aux entreprises pour les informer sur le dispositif.

◆ La lutte contre le travail illégal et la fraude fiscale

▲ La lutte contre le travail illégal

Le comité départemental antifraudes (CODAF) a pour mission de définir les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal.

Il se réunit en formation plénière sous la coprésidence du Préfet et du Procureur de la République près le tribunal de grande instance du chef-lieu de département, pour l'élaboration du travail pour l'année et l'établissement de l'évaluation de l'activité.

Le comité se réunit en formation restreinte opérationnelle sous la seule présidence du Procureur de la République territorialement compétent, pour la coordination de l'action des services enquêteurs dans la recherche des infractions et la mise en œuvre opérationnelle de la lutte contre toute forme de fraudes et de travail illégal.

En 2013, le CODAF a initié 35 opérations de contrôle. Les principaux secteurs concernés sont l'agriculture (29%), les hôtels-café-restaurants (20%), le bâtiment et les travaux publics (17%).

65 entreprises représentant 418 salariés ont été contrôlées. 20 procès verbaux ont été dressés.

Les principales infractions relevées concernent le travail dissimulé (46%), les fraudes sociales (14%), la sécurité et l'hygiène (14%).

Le montant de la fraude a été estimé à 1 M€.

S'agissant plus spécifiquement de la lutte contre le travail illégal, 245 interventions ont été réalisées par les agents de contrôle de la DIRECCTE en 2013 et dans 8 situations, des infractions ont été constatées, essentiellement du travail dissimulé de salariés.

Un contrôle d'envergure a été réalisé par l'inspection du travail conjointement avec d'autres services de l'Etat : il s'agissait de contrôler les conditions d'emploi sur un chantier de panneaux photovoltaïques dans un contexte particulier, celui de la prestation de service internationale. Sur ce chantier, 194 travailleurs détachés de diverses nationalités travaillaient dans des conditions anormales. Une enquête est en cours.

▲ La lutte contre la fraude fiscale

Les services de contrôle fiscal de la DDFIP participent aux missions de lutte contre la fraude.

Ainsi, au cours de l'année 2013, la brigade de contrôle et de recherche de la DDFIP a réalisé environ 40 opérations qui se répartissaient par moitié entre des opérations du comité opérationnel de lutte contre la fraude (COLAF) aux côtés des autres services de l'Etat du département et des contrôles de facturation et de billetterie.

Sur les 15 000 entreprises que compte le département de l'Allier (source CEEA de l'Allier), la brigade départementale de vérification de la DDFIP réalise chaque année une centaine de vérifications de comptabilité. Ces contrôles portent essentiellement sur des entreprises qui ne respectent pas leurs obligations déclaratives, ou pour lesquelles les déclarations présentent des anomalies.

90 % des contrôles se sont conclus par des rehaussements ou des rappels d'impôts, portant sur des montants de quelques centaines d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euros pour le dossier le plus important.

Quelques dossiers parmi les plus frauduleux (montant des droits éludés de plus de 60 000 € et assortis de pénalités pour manquement délibéré ou manœuvres frauduleuses) ont été transmis à la commission des infractions fiscales à des fins de poursuites correctionnelles.

3 condamnations pénales pour fraude fiscale ont été prononcées en 2013 par les juridictions correctionnelles du département de l'Allier.

◆ Le soutien économique

▲ La direction départementale des finances publiques (DDFIP) et le soutien économique

Dans la continuité de l'année 2012, et dans un contexte économique délicat, la commission des chefs de services financiers (CCSF) s'est fortement mobilisée au service des entreprises pour les aider à faire face aux difficultés générées par la crise et ainsi sauvegarder les emplois dans le département.

En 2013, 22 nouveaux dossiers, soit près de 40 % de dossiers supplémentaires, ont ainsi été reçus et 14 plans ont été accordés (soit sensiblement autant que sur l'exercice précédent). Au-delà des plans, l'examen en CCSF s'articule de plus en plus fréquemment avec des dispositifs de conciliation sous l'égide de mandataires ad hoc, lorsque ce n'est pas la CCSF elle-même qui oriente les entreprises vers des démarches destinées à mobiliser l'ensemble de leurs partenaires avec l'Etat (fournisseurs, banques...).

Fin 2013, la somme des dettes initiales des plans en cours d'exécution s'élevait à 7 386 K€ contre 8 740 K€ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, 21 plans

étaient en cours sur une durée moyenne de 13 mois et concernaient 20 entreprises et 1 499 emplois directs (dont 3 entreprises manufacturières pour 733 emplois).

▲ La médiation du crédit



La médiation du crédit a été créée fin 2008 au moment de la crise financière, pour aider les entreprises rencontrant des difficultés de financement ou d'assurance - crédit avec leurs partenaires financiers.

Le directeur départemental de la succursale de la Banque de France est le représentant dans l'Allier de la médiatrice nationale.

38 dossiers de médiation du crédit ont été déposés représentant 384 emplois.

13 ont été déclarés inéligibles à la procédure (besoins non avérés, dossiers incomplets...) représentant 119 emplois.

23 dossiers ont été traités dont 9 avec succès représentant 126 emplois.

5 n'ont pas eu de suites favorables représentant 11 emplois.

9 dossiers ont été déclarés inéligibles en cours de procédure (transfert au tribunal de commerce, abandon de l'entreprise) représentant 116 emplois.

Au 31 décembre, 2 dossiers étaient en cours d'instruction.

◆ Le déploiement du numérique à la DDFIP au service des entreprises

A partir du mois d'octobre 2013, la DDFIP a déployé un service d'accueil et d'accompagnement à la télédéclaration et au télépaiement dans les services des impôts des entreprises (SIE) de Moulins, Montluçon et Vichy.

Ce service vise plus particulièrement les petites entreprises qui ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches télédéclaratives (télépaiement, télédéclaration ou consultation de leur compte fiscal).

Désormais, elles peuvent se rendre sur rendez-vous dans un des SIE du département où un ordinateur est mis à leur disposition afin d'accomplir leurs obligations fiscales et où elles peuvent être aidées, si elles le souhaitent, par un agent du SIE.

B. Le soutien à l'emploi

◆ L'évolution de la situation de l'emploi

Notre département a été particulièrement touché sur le front de l'emploi en 2013 où les chiffres entérinent une nouvelle dégradation dans une conjoncture difficile même si une reprise se confirme pour le secteur de l'intérim.

> **Nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi fin décembre 2013**

Catégorie		Nombre	Evolution sur un an en %
A	Allier	16 730	+ 4,2%
	Auvergne	59 768	+ 4,4%
ABC	Allier	25 626	+ 4,6%
	Auvergne	94 722	+ 5,2%

Dans l'Allier, la hausse de la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans se stabilise (+ 0,8% sur un an) alors que le chômage continue d'évoluer à la hausse chez les seniors (+ 12,8%), les demandeurs d'emploi de longue durée (+ 9,6%) et les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (+ 14,6%) avec un risque de déqualification durable sur le marché du travail.

Le taux de chômage départemental est de 11% (12,5% sur le bassin de Montluçon), soit une situation plus défavorable que celle de l'ensemble de l'Auvergne (9,4%).

Le Préfet, les Sous-Préfets et l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE ont mobilisé sans relâche l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi (SPE) afin d'optimiser l'utilisation des outils de la politique de l'emploi, en faveur du retour à l'emploi.

◆ **Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et des jeunes**

▲ **Le soutien à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail :**

- **par le recours aux contrats aidés**

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) du secteur non-marchand et les contrats initiative emploi (CIE) du secteur marchand sont destinés en priorité aux bénéficiaires des minima sociaux : revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation aux adultes handicapés (AAH), etc.

	CAE	CIE
Nombre de contrats dans l'Allier	2 341	380
Dont financés par le Conseil général	419	33
Réalisation de l'objectif (%)	95,2	115,9
Enveloppe financière CP* (€)	6 919 722	749 640

*CP = crédits de paiement

- **grâce à l'insertion par l'activité économique**

En 2013, l'Etat a conventionné 28 structures et a apporté un financement d'un montant de 1 297 241 €, pour des parcours d'insertion professionnelle concernant plus de 4 584 salariés en insertion (soit 682 équivalent temps plein.)

▲ **Le soutien à l'emploi des jeunes favorisé par :**

- **la mise en œuvre des emplois d'avenir**

474 contrats signés dans l'Allier (soit une enveloppe financière de 15 M€) offrant à des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi, une réelle opportunité d'insertion et de qualification, avec un contrat de travail qui s'inscrit dans la durée. De nombreuses actions de communication et de promotion du dispositif sont conduites par les membres du SPE.



- **la garantie jeunes**

Le département est depuis le 1^{er} octobre 2013, l'un des 10 territoires retenus pour expérimenter la mise en place de ce dispositif qui offre aux jeunes concernés une garantie d'accès à une 1^{ère} expérience professionnelle (parcours d'accompagnement par les missions locales, périodes de travail et de formation) assortie d'une garantie de ressources : 441 jeunes accéderont au dispositif d'ici le 30 septembre 2014.



- **le recours à l'alternance**

En 2013, 376 contrats de professionnalisation (158 à Vichy, 128 à Montluçon, 90 à Moulins) ont été conclus dont 292 concernant des jeunes de 16 à 25 ans, soit une stabilisation par rapport à 2012. Concernant l'apprentissage, seconde voie d'accès à l'emploi et la qualification par alternance, 1 483 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2013 contre 1 691 en 2012, soit une diminution de l'ordre de 11% qui s'explique par une baisse des offres dans le secteur de la production agricole et de l'artisanat.

- le contrat de génération

Au 31 décembre 2013, 62 contrats de génération ont été enregistrés en Allier, ce qui représente 62 embauches de jeunes associées au recrutement ou au maintien d'autant de salariés seniors : soit 124 salariés concernés.



des intervenants à domicile en partenariat avec le Conseil général de l'Allier, Pôle emploi, l'agence nationale des services à la personne et divers organismes de formation et certificateurs (AFPA, CFPPA, GRETA et IRFSA – Croix Rouge). Sur un objectif de 150 salariés, 134 ont bénéficié d'un dispositif d'évaluation-positionnement qui leur a permis de mesurer leurs compétences acquises et leurs capacités dans le métier des services à la personne. **Ces évaluations ont abouti à la définition d'une offre de formation :**

- 12 structures ont positionné 179 salariés sur les 20 sessions de formation proposées dans les 3 bassins.
- 134 salariés ont effectivement bénéficié d'une formation soit 241 jours de formation au total.

- l'offre de service des missions locales

Les missions locales de Moulins, Montluçon et Vichy ont accompagné 4 650 jeunes et exercent, sous le pilotage de la DIRECCTE, un rôle d'ensemblier des politiques publiques à destination des jeunes, de coordination, d'animation et de mise en synergie de dispositifs comme le contrat d'insertion dans la vie sociale (570 jeunes) et celui de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 (106 jeunes).

◆ L'appui à l'économie de proximité

L'économie de proximité englobe un ensemble d'activités orientées vers les services aux habitants et demeure porteuse d'emplois moins délocalisables.

▲ Le développement et l'organisation des services à la personne (SAP)

Au 31 décembre 2013, le département de l'Allier comptait 177 organismes agréés de services à la personne : 118 relevaient de la simple déclaration et 59 de l'agrément.

En 2013, la DIRECCTE a accompagné 2 actions importantes :

- Participation à l'instruction des demandes dans le cadre du fonds de restructuration des services d'aide à domicile géré par l'Agence Régionale de Santé. 9 structures de l'Allier ont bénéficié de ce fonds (sur 21 au niveau régional) pour un total de 544 000 € d'aide (soit 36% de l'enveloppe régionale). En contrepartie de cette aide, elles doivent s'engager contractuellement à un redressement pérenne de leurs comptes sur 3 à 5 ans.
- Soutien et accompagnement de l'engagement des structures à améliorer la qualité de leurs services autour de 6 grands principes, à travers la « Charte nationale qualité » élaborée en concertation avec les acteurs du secteur et lancée en 2013.

Enfin, 2013 a été l'année du bilan de la plateforme expérimentale relative au parcours de professionnalisation

▲ L'accompagnement de la création d'activité de proximité

Le fonds d'intervention et de soutien à l'artisanat et le commerce (FISAC) est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité (principalement des TPE) dans des communes de moins de 3 000 habitants, par l'octroi d'une aide financière à l'installation et ou à l'investissement.

En 2013, 2 nouveaux dossiers ont été instruits dans le cadre du FISAC, contre 11 en 2012.

2013 a été une année de transition pendant laquelle la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme a demandé une évaluation complète du dispositif afin de mieux cibler l'utilisation des crédits et réduire les délais d'instruction anormalement longs.

▲ L'économie sociale et solidaire

L'économie de proximité recouvre également le secteur de l'économie sociale et solidaire qui, par le biais des associations, coopératives, SCOP et groupements, emploie près de 12 500 salariés dans le département.

La DIRECCTE est un acteur important de la professionnalisation du secteur et œuvre en faveur de la consolidation des activités associatives. Un accompagnement est effectué par le biais du dispositif local d'accompagnement mis en œuvre conjointement avec la Caisse des dépôts, le Conseil général de l'Allier et porté par l'association Auvergne Active dont le conventionnement a été renouvelé en 2013.

A ce titre, 25 structures ont été accompagnées en 2013 et 6 accompagnements collectifs ont été réalisés, pour un budget de 133 917 € dont 60 000 € de participation Etat.

2 AMENAGER ET DEVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

A. La modernisation des infrastructures

◆ Les infrastructures ferroviaires

▲ Travaux 2013 Plan rail et Contrat de projets Etat-Région (CPER)

Dans le cadre du CPER 2007-2013, l'Etat, la Région Auvergne et Réseau ferré de France (RFF) ont signé en février 2009 un Plan rail afin de remettre les voies ferrées structurantes à un niveau de performance (*niveau d'entretien pérenne*) qui permette d'en utiliser toute la capacité en supprimant et prévenant les ralentissements imposés, et de faire face durablement au développement prévisible des TER et du fret, tout en faisant évoluer les opérations de maintenance vers la remise à niveau préventive plutôt qu'un entretien curatif du réseau.

Pour ce Plan rail, d'un montant total de 213 M€, la participation de chacun des partenaires est de 60 M€ pour l'Etat, 60 M€ pour la Région et 93 M€ pour RFF.

> Bilan financier régional de l'Etat pour le CPER et le Plan rail

CPER 2007-2013	Total (M€)	Cumul fin 2013 (€)	Taux d'engagement (%)
AE*	67	49 513 260	74
CP**	67	44 143 060	-

Plan rail 2009-2013	Total (M€)	Cumul fin 2013 (€)	Taux d'engagement (%)
AE*	60	60 000 000	100
CP**	60	46 134 662	-

*AE : autorisation d'engagement

**CP : crédits de paiement

Les travaux entre St-Germain-des-Fossés et Varennes-sur-Allier au titre du CPER se sont terminés en 2012. L'augmentation de la vitesse à 200 km/h (*au lieu de 160 km/h*) sur cette section a été effective le 20 juin 2013. Ces relèvements de vitesse améliorent la robustesse mais ne réduisent pas la durée des temps de parcours.



En 2013, les sections Lavaufanche / Commentry et Commentry / Gannat ont été traitées sous coupure totale des circulations, dans le cadre du Plan rail.

Les travaux, d'un montant de 34 M€ financés à 100 % par RFF, ont concerné le traitement de la voie, de nombreux tunnels et d'un viaduc exceptionnel (*viaduc de Rouzat*).



Des travaux ont également été réalisés sur les lignes fret Vichy / Cusset (*montant 1,8 M€*), La Ferté-Hauterive / St-Pourçain-sur-Sioule (*montant 2,7 M€*) dans le cadre du volet fret du Plan rail.

▲ Projet de ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL)

Après le débat public qui s'est déroulé en 2011, le comité d'administration de RFF a décidé, le 7 juin 2012, d'étudier les conditions de la poursuite du projet par une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique. Cette étape préliminaire, qui doit se conclure au plus tard fin 2014, permet d'approfondir certains sujets socio-économiques, environnementaux et de desserte du projet, en étudiant les adaptations possibles, sur la base des scénarios « ouest » et « médian » associés à la variante Roanne. **Ces études sont menées sous l'égide d'un comité de pilotage avec différentes instances de concertation :**

- les élus dans une « commission consultative »,
- les associations, acteurs du territoire et services des collectivités et de l'Etat dans des « ateliers techniques »,
- les citoyens volontaires dans des « ateliers citoyens »,
- l'ensemble du public dans des réunions publiques.

Différents ateliers techniques se sont déroulés au 1^{er} semestre 2013 dans différentes villes, dont un à Moulins le 21 janvier 2013.

Après une période de ralentissement du rythme des réunions durant le second semestre 2013, lié notamment aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21 (*rapport visant à hiérarchiser les grands projets d'infrastructures dans le temps en fonction des moyens financiers de l'Etat*), une reprise de la concertation est prévue en 2014. L'objectif final est d'arriver à converger vers un scénario unique pour fin 2014.

◆ Les infrastructures routières

▲ RCEA

> Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

Suite à un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable chargé d'évaluer l'ensemble des solutions proposées pour aménager rapidement à 2x2 voies la RCEA, le Ministre délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche a confirmé, le 11 juillet 2013, la mise en place accélérée de l'infrastructure par voie de concession dans le département de l'Allier. La concertation et les études ont été reprises avec les acteurs du territoire et ont permis d'arrêter fin décembre les principes d'aménagement de la concession (*barrières de péage*) et des échangeurs. L'élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a également été engagée.

Parallèlement, le programme des opérations de sécurisation s'est poursuivi dans l'attente des travaux de mise en concession. Il a concerné en 2013 le renforcement de la signalisation (*travaux réalisés par le service d'exploitation de la direction interdépartementale des routes centre-est*) et la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RCEA sur la section Bresnay/Chemilly. Ces travaux de doublement de la chaussée existante ont commencé en septembre 2013 et se dérouleront jusqu'à l'été 2014.



▲ RN.7

> Déviation de Villeneuve-sur-Allier

La déviation de Villeneuve-sur-Allier contourne la commune par l'est, sur une longueur de 7 km. L'année 2013 a été consacrée à la procédure de demande de dérogations « espèces protégées ». Différentes mesures compensatoires doivent être finalisées et complétées suite aux remarques du Conseil national de la protection de la nature (CNPN).

> Déviation de Varennes-sur-Allier



Lancée en avril 2007, la déviation de Varennes-sur-Allier s'inscrit dans un projet de route à 2x2 voies dans le cadre de l'aménagement plus global de la RN.7 entre Balbigny et Cosne-Cours-sur-Loire.

45,5 M€ sont consacrés à cette opération financée intégralement par l'Etat.

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN.7 permet le contournement de Varennes-sur-Allier par l'ouest depuis Chazeuil (RD.46) jusqu'à la RN.209 à Montloubet.

Les travaux de terrassement ont débuté à l'été 2013 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'automne 2014. Ils comprennent en particulier la réalisation d'un double ouvrage d'art pour le franchissement de la rivière le Valençon. 2013 a aussi été la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan d'actions élaboré par le conservatoire des espaces naturels de l'Allier à qui a été confiée par convention la gestion des espaces liés aux mesures de protection de l'environnement sur plus de 50 ha.

> Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

Les travaux de réalisation des chaussées et des équipements (*glissières et signalisation*) de la RN.7 entre St-Prix et la limite du département de la Loire se sont achevés fin 2013, permettant d'envisager une mise en service début 2014 de cette nouvelle section à 2x2 voies de 10 km.

Cet aménagement répond à des enjeux de sécurité en améliorant les caractéristiques techniques de cet itinéraire et en séparant les sens de circulation, et contribue à l'amélioration de la desserte des territoires.

▲ Desserte de Vichy

> RN.209 – Contournement nord-ouest

La logique du contournement nord-ouest répond à l'exigence de développement économique du territoire, notamment la réindustrialisation de Montpertuis, et à la nécessité de lui pourvoir un accès routier direct.

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des études préalables (*environnement, agriculture, occupation du sol, trafic...*), dont la réalisation a été confiée au centre d'études techniques de l'équipement de Lyon, et de la concertation sur les enjeux locaux. Ce travail retrace les enjeux environnementaux ainsi que l'intégration des prescriptions déclinées par le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Sur la base de ce diagnostic, des propositions de réalisation ont été faites.

Des suggestions de variantes de tracé ainsi que l'analyse comparative des variantes ont été présentées au comité de pilotage ainsi qu'au public lors de 2 réunions organisées en novembre, dans le cadre de la phase de concertation publique.

> Relance du contournement sud-ouest

Suite à l'annulation de l'arrêté loi sur l'eau par une décision d'octobre 2012 sur les motifs de l'absence de mesures compensatoires et de l'insuffisance du volet faune/flore dans le dossier soumis à enquête publique, le Conseil général a déposé un nouveau dossier d'autorisation soumis à enquête publique du 29 avril au 31 mai 2013.

L'arrêté d'autorisation loi sur l'eau a été signé le 25 octobre 2013. Les arrêtés de dérogation pour la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées ont quant à eux été pris les 26 décembre 2013 et 10 janvier 2014.

Les travaux ont repris en janvier 2014.

> Fin des travaux de l'A.719

Les travaux d'aménagement de l'A.719 pour la création d'un tracé neuf de 14 kms relayant l'actuelle A.719 (*antenne de Gannat*) à la RD. 2209 à l'ouest de Vichy sont en cours depuis mars 2013. L'état d'avancement est conforme au calendrier initialement prévu pour une livraison et une mise en service attendues au début de l'année 2015.

L'arrêté du CNPN a été signé le 9 octobre 2012 et le dossier des engagements de l'Etat approuvé a été

transmis par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 27 septembre 2013.

◆ L'urbanisme

▲ La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

La CDAC, présidée par le Préfet, est composée de 5 élus et de 3 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Elle intervient pour toutes créations ou extensions de commerce dont la surface de vente totale atteint 1 000 m².

En 2013, elle s'est réunie à 16 reprises pour des demandes représentant 65 628,50 m² de surface de vente totale.

La CDAC a autorisé 13 dossiers de commerces de détail pour une superficie totale de 42 648,50 m².

Sur l'ensemble du département, les demandes concernaient :

- 9 créations correspondant à 4 ensembles commerciaux, 1 jardinerie, 4 magasins de meubles et d'équipement de la maison, ce qui représente une surface totale de vente de 41 362 m².
- 3 extensions pour 2 magasins d'alimentation et 1 magasin de chaussures, ce qui correspond à une surface de vente totale de 1 293 m².
- 1 modification substantielle d'un projet déjà autorisé pour changement d'enseigne et diminution de 6,50 m² de la surface de vente totale, soit 1 286,50 m².

La CDAC a refusé 3 dossiers de création d'ensembles commerciaux pour une surface de vente totale de 22 980 m² dont 2 dossiers ont fait l'objet d'un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial :

- 1 création d'un ensemble commercial à Malicorne de 9 200 m² (dossier redéposé en 2014),
- 1 création d'un ensemble commercial à St-Yorre de 10 990 m² (refus en CNAC le 24 mai 2013),
- 1 création d'un ensemble commercial à Bellerive-sur-Allier de 2 790 m² (refus en CNAC le 18 décembre 2013, déjà refusé en 2012).

▲ La planification territoriale et la préservation du foncier agricole

L'approche intercommunale de la planification est renforcée par les récentes évolutions des politiques publiques. Les documents intercommunaux - SCOT et plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux - permettent de veiller à une gestion économe de l'espace, en particulier du foncier agricole. Ils sont donc un instrument majeur dans la préservation et la restauration de la biodiversité (*trames verte et bleue*).

Dans le département de l'Allier, 6 SCOT sont approuvés :

- Pays de Lapalisse (14 communes),
- St-Pourcinois (27 communes),
- Bassin de Gannat (16 communes),
- Moulins-Communauté (26 communes),
- Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (95 communes) **approuvé le 18 mars 2013**,
- Vichy Val d'Allier (23 communes) **approuvé le 18 juillet 2013**.

2 SCOT sont en cours d'élaboration : Montagne Bourbonnaise (15 communes) dont le périmètre a été arrêté le 8 novembre 2013, et Pays Charolais-Brionnais (129 communes) dont 3 communes dans l'Allier : Chassenard, Molinet et Coulanges.

Un seul PLU intercommunal a été élaboré, celui du Pays de Lapalisse, approuvé le 18 juin 2009.

La préservation du foncier agricole est notamment analysée dans le cadre de la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA). Elle s'est réunie 9 fois au cours de l'année 2013 pour examiner 11 projets de documents d'urbanisme (1 SCOT, 6 premiers projets de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales et 4 révisions) ainsi que 27 permis de construire et certificats d'urbanisme en zone agricole, sous l'angle de la consommation des espaces agricoles. 30 avis favorables ont été émis.

De nombreux permis de construire examinés concernaient la localisation de bâtiments agricoles recouverts de panneaux photovoltaïques.

La CDCEA a souhaité pouvoir donner un avis sur les grands projets d'infrastructures dans le département, avec l'objectif de conseiller et orienter le porteur de projet sur la limitation de l'impact sur les terres agricoles avant enquête publique. Le projet de contournement sud-ouest de Vichy, par exemple, a été présenté par le maître d'ouvrage notamment l'impact des mesures compensatoires sur le foncier agricole.

B. La valorisation du dynamisme de l'Allier

◆ L'agriculture

▲ Le versement des aides agricoles

Les aides européennes et nationales en faveur de l'agriculture ont été versées dans les délais fixés par le niveau national. Ainsi, en 2013, 82,7 M€ ont été délégués mi-octobre sous forme d'acompte, soit 50 % environ des sommes attendues. Au 31 décembre

2013, les montants attribués atteignaient 90 % du montant final, le solde étant habituellement payé au fur et à mesure de la régularisation des dossiers en début d'année suivante.



▲ L'installation en agriculture

En 2013, 65 jeunes agriculteurs ont pu bénéficier des aides à l'installation dans le département. L'installation de jeunes agriculteurs, favorisant un renouvellement des générations, est l'une des priorités du Ministère de l'agriculture.

C'est pourquoi une aide à l'installation est versée aux agriculteurs de moins de 40 ans, justifiant d'une formation suffisante et présentant un projet économique viable. Cette aide est cofinancée par le second pilier de la politique agricole commune et par des crédits d'Etat. Elle est composée d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et de prêts bonifiés. En 2013, le nombre d'installations rattrape le niveau de 2010 après une baisse en 2011 et 2012.



◆ L'appui au développement territorial

▲ Appuyer l'innovation et l'excellence en milieu rural : la mise en œuvre des PER

Ce sont 5 pôles d'excellence rurale (PER) qui sont en cours de mise en œuvre dans le département.

Par l'appui apporté à ces pôles, l'Etat soutient des projets cohérents, innovants et créateurs d'emplois en territoire rural qui sont fondés sur une démarche de partenariat public-privé, prenant en compte le développement durable.

Ces 5 pôles d'excellence sont :

- « Développement d'une offre de mobilité durable en territoire rural » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général sur le thème des transports dans l'espace rural,
- la seconde phase du « Parc Naturopôle Nutrition Santé »,
- « Cultiver la mémoire pour préparer l'avenir à Jaligny-sur-Besbre » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val-de-Besbre / Sologne Bourbonnaise,
- « Valorisation et innovation par la réalité virtuelle » en Pays St-Pourcinois sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes en Pays St-Pourcinois,
- « Pôle de développement des métiers de la filière bois » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

Des conventions cadres entre l'Etat et la structure en charge de la conduite de chacun de ces pôles ont été signées. Elles ont été suivies de la signature des conventions opérationnelles avec chacun des maîtres d'ouvrage d'une opération. Toutes ces conventions opérationnelles ont été signées avant le 31 décembre 2013. Une seule opération concernant le PER « Pôle de développement des métiers de la filière bois », sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, a dû être redéfinie compte tenu d'une défaillance d'entreprise. L'implication de nouvelles entreprises a permis de maintenir ce projet faisant l'objet d'un conventionnement début 2014.

Désormais, la mise en œuvre des actions dans le cadre de ces pôles d'excellence se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2014, ou le 30 juin 2015 selon la date de labellisation des programmes.

Au total et au vu des dossiers opérationnels, il est prévu d'engager près de 14 M€ d'investissements au titre de ces pôles d'excellence au bénéfice du développement rural. L'appui financier de l'Etat et des fonds européens s'élève à 4,4 M€ dont 3,23 M€ au seul titre du FMM (*fonds ministériel mutualisé correspondant aux financements d'Etat spécifiques aux PER*).

▲ Un espace rural attractif par la présence de services au public

Le soutien à la création et au développement d'un réseau de relais services publics polyvalents (RSP), dont le fonctionnement et l'organisation répondent aux exigences de qualité et de disponibilité fixées par la charte nationale des relais services publics, est une priorité de l'Etat en Allier.

Ce réseau de RSP comporte désormais 6 relais effectivement labellisés et en fonctionnement. La création de 2 RSP supplémentaires à Ebreuil et Montmarault est en cours ou en réflexion.

Le soutien de l'Etat à la mise en place de ce réseau de RSP en Allier représente un effort financier de 936 000 €, dont 646 000 € pour le soutien au premier investissement et 290 000 € pour l'appui au démarrage du fonctionnement.

Dès la fin d'année 2013, de premières réflexions ont été engagées en vue d'élaborer un schéma départemental d'accessibilité de services au public. Le département de l'Allier a été retenu parmi les 11 sites nationaux d'expérimentation de cette démarche. L'année 2014 verra donc la mise en place de cette expérimentation. La politique d'accompagnement des RSP sera également développée en 2014.

▲ L'accès aux services de santé de proximité

L'accès aux services de santé de proximité, qui correspond à une forte attente de la population, est un élément indispensable à l'attractivité des territoires ruraux. Il appartient à l'Agence régionale de santé (ARS) de définir les conditions de mise en place de l'offre de santé de premier recours dans les territoires avec les professionnels de santé.

Les collectivités locales, et l'Etat par ses aides financières, peuvent apporter leur appui aux initiatives prises s'inscrivant dans la politique définie par l'ARS, en particulier pour créer des maisons de santé pluriprofessionnelles.

Depuis 2009, l'Etat en Allier aide à la réalisation de tels projets par les collectivités.

Fin 2013, 8 créations de maisons médicales ont été financées par l'Etat : Montmarault, Ainay-le-Château, Le Donjon, Chevagnes, Lapalisse, St-Pourçain-sur-Sioule, Chantelle et Bellenaves, représentant 1 585 000 € d'aides au total.

Alors que les projets les plus récents engagent la réalisation de l'immobilier, 5 de ces maisons sont ouvertes au public :

- Montmarault,
- Lapalisse,
- Le Donjon,
- Chevagnes,
- Ainay-le-Château.



▲ La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)



Issue de la fusion des anciennes dotations globale d'équipement (DGE) et de développement rural (DDR), la DETR apporte l'appui de l'Etat aux projets des collectivités locales. Les priorités et conditions d'interventions sont définies par une commission d'élus, composée de 9 représentants des Présidents de communautés de communes et de 8 représentants des Maires.

Elle a reconduit la politique mise en place les années précédentes au titre de la DDR et de la DGE, avec confirmation du dispositif de solidarité entre les communes et affectation prioritaire des ressources à la prise en charge des besoins d'équipements des territoires ruraux : écoles, centres de loisirs, maintien des services nécessaires à la population, grands équipements culturels et sportifs, etc. Lors de sa réunion de l'automne 2013, cette commission a décidé de renforcer les aides en appui aux projets intercommunaux en augmentant le montant de la subvention maximale. La solidarité entre les territoires a également été renforcée pour financer cette mesure en mettant en place un dispositif de solidarité entre les communautés de communes, à l'exemple de celui qui était déjà en vigueur pour les communes.

En 2013, la dotation s'est élevée à 4 668 478 €. Près de la moitié du montant des aides accordées en Allier ont contribué à la réalisation de projets de création ou de modernisation d'équipements culturels ou sportifs, d'écoles et de centres d'accueil d'enfants. A noter qu'une part croissante des crédits a permis d'aider les communes à faire face à la mise en œuvre des réalisations prescrites au titre de la mise en accessibilité des cheminements et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Conformément aux orientations adoptées par la commission d'élus, une priorité forte a été accordée aux projets des collectivités rurales à faibles ressources.

Le montant moyen attribué aux communes éligibles à la DETR a été de 14,1 €/an/habitant, mais il a atteint 24,5 € pour celles de moins de 2 000 habitants qui ont un niveau de ressources inférieur à la moyenne.

▲ La préparation des programmes 2014-2020

L'année 2013 était la dernière année de mise en œuvre du CPER 2007-2013 ainsi que de la génération 2007-2013 des programmes européens régionaux de développement.

Les services de l'Etat ont été mobilisés par les réflexions préalables à la préparation de la nouvelle génération du CPER et des programmes européens portant sur la période 2014-2020.

Une nouvelle étape de décentralisation modifiera les conditions de définition de ces programmes régionaux de développement puisque la région devient autorité de gestion des fonds FEDER et FEADER.

C'est donc le Conseil régional qui, au cours de l'année 2013, a pris en charge la responsabilité de cette préparation. Les services de l'Etat demeurent cependant des partenaires associés à cette gestion.

Les premiers travaux de diagnostic préalables à la préparation en 2013 du futur CPER ont également été engagés.

La définition de ces documents cadres de l'intervention publique de l'Etat et des fonds européens pour la période 2014-2020 interviendra en 2014.

▲ La démarche métropolitaine

Dans la poursuite des réflexions conduites en 2012 sur le projet de coopération métropolitaine autour des communautés d'agglomération de Vichy Val d'Allier, Clermont communauté, Riom communauté, Thiers communauté et Issoire communauté, les services de l'Etat ont élaboré un « point de vue de l'Etat » sur la démarche de pôle métropolitain en Auvergne que le Préfet de région a communiqué aux acteurs locaux. Ce document synthétique porte un regard sur les enjeux de la coopération et suggère plusieurs chantiers stratégiques sur lesquels l'Etat se propose de travailler avec les collectivités.

C. La préservation et la valorisation du patrimoine

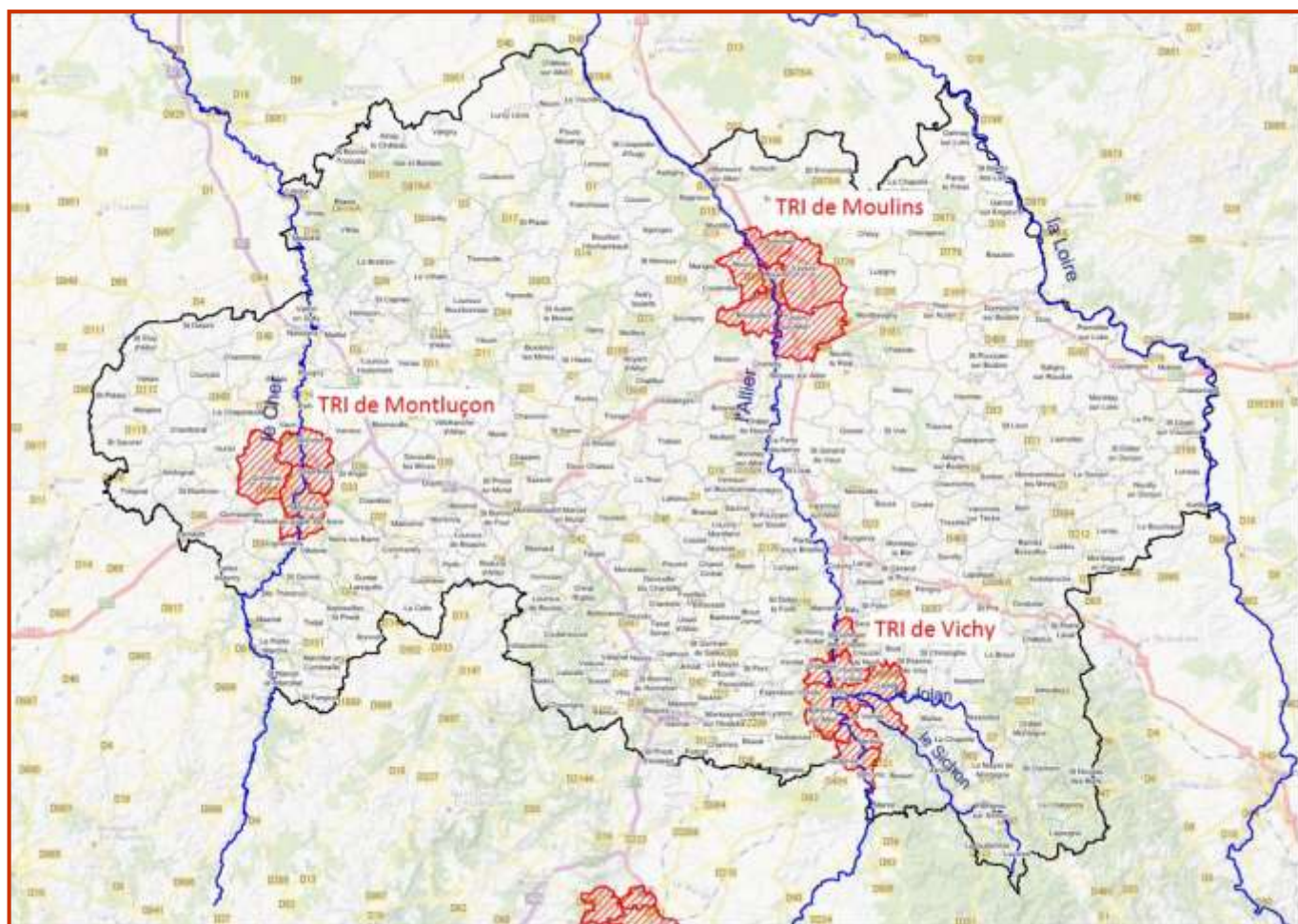
◆ Le patrimoine naturel et l'environnement

▲ Le lancement de la procédure des territoires à risque important (TRI)

Dans le cadre de la directive inondation, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne a identifié 3 territoires à risque important dans l'Allier.

Il s'agit des agglomérations de :

- **Moulins** pour le risque de débordement de l'Allier,
- **Vichy** pour les risques de débordement de l'Allier et du Sichon,
- **Montluçon** pour le risque de débordement du Cher.



Conformément à cette directive, la connaissance a été approfondie sur chacun de ces territoires, par l'élaboration d'une cartographie du risque pour 3 scénarios de crues (*crues fréquentes, de probabilité moyenne et exceptionnelles*) avec identification des populations et des emplois exposés et recensement des principaux enjeux impactés.

En parallèle, les réflexions collectives engagées au sein des instances du comité de bassin Loire-Bretagne ont permis l'élaboration du 1^{er} projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin.

Au niveau de chaque TRI, une stratégie locale de gestion du risque, tenant compte des priorités de la stratégie nationale de gestion du risque inondation et de leur déclinaison dans le PGRI, sera élaborée d'ici 2016, puis mise en œuvre.

▲ La découverte de la chrysomèle à Trévol en août 2013

La chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) a été détectée sur la commune de Trévol. Il s'agit d'un petit coléoptère qui s'attaque aux racines du maïs.



Bien qu'il ne présente pas de danger pour l'homme, cet insecte peut générer des dégâts importants sur la culture du maïs et des pertes économiques conséquentes. Cet organisme nuisible fait l'objet d'une réglementation

et d'une lutte obligatoire en France, dont les modalités sont définies par arrêté ministériel du 28 juillet 2008. C'est dans le cadre d'une surveillance organisée sur le territoire que ce parasite a été détecté en Auvergne.

En concertation avec les professionnels agricoles, les services de l'Etat ont déterminé des zonages avec des mesures de lutte imposées ou recommandées selon l'éloignement par rapport à la parcelle où a été détecté l'insecte.

▲ La déclinaison du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne est un document de planification dans le domaine de l'eau qui a été validé pour la période 2010-2015. Ce document définit les orientations générales et les dispositions qui permettent de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau du bassin (*cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines*). Pour chaque masse d'eau a été défini un délai pour obtenir le « bon état des eaux », exigé par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures qui identifie, par grande entité géographique, les principales actions à conduire pour atteindre les objectifs fixés pour chacune des masses d'eau.

Le travail des services de l'Etat et de leurs partenaires, au sein de la mission interservices de l'environnement, consiste à décliner de manière opérationnelle ce programme de mesures pour chaque masse d'eau du département.

Parallèlement à ce travail, le Conseil général de l'Allier a mis à jour, en 2013, son document de référence pour la politique départementale de l'eau et des milieux aquatiques.

Au cours de l'année 2013, des réunions ont donc été organisées entre les services du Conseil général et la direction départementale des territoires (DDT) afin de définir, de manière coordonnée, les enjeux et les priorités d'intervention sur les différents bassins versants du département. Ceux-ci ont été déterminés à partir d'un important travail d'état des lieux réalisé par les services du Conseil général.

Ce travail collaboratif se poursuivra afin de terminer la mise en œuvre du programme de mesures pour les années 2014 et 2015, mais aussi pour définir le programme de mesures 2016-2021 qui sera joint au prochain SDAGE. En effet, l'ensemble des masses

d'eau du département n'a pas encore atteint le « bon état » exigé par la DCE. Les services de l'Etat devront donc poursuivre leurs efforts pour impulser les actions nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux, conjointement avec le Conseil général, qui intervient également pour les financer. Les actions à mettre en œuvre sont de plusieurs types : actions purement réglementaires mais aussi démarches contractuelles portées par des maîtrises d'ouvrage locales.

▲ L'instruction des dossiers éoliens et d'énergie solaire photovoltaïque au sol

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), approuvé en 2012, a fixé les grandes orientations régionales en matière d'énergies renouvelables, au 1^{er} rang desquelles figurent le bois-énergie et l'éolien.

Dans l'Allier, l'énergie éolienne, à travers les parcs éoliens autorisés, représente une puissance de 90,15 MW (43 éoliennes), dont seuls 17,2 MW sont en service (9 éoliennes). Au 31 décembre 2013, 3 dossiers de demande de permis de construire, déposés en cours d'année, étaient en cours d'instruction (27 MW, 11 éoliennes).

L'énergie solaire photovoltaïque, via les parcs de production au sol, a continué à se développer en 2013. Au 31 décembre, 15 installations étaient autorisées, pour une puissance de 98,9 MWcrête, alors que les demandes de permis de construire pour 8 parcs supplémentaires sont toujours en cours d'instruction (41 MWc). La surface moyenne utilisée est de 2,3 hectares par MWc.

2 parcs étaient en construction fin 2013, l'un à Gennetines, l'autre sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Diou.

Afin d'éviter au maximum l'artificialisation des terrains agricoles, à chaque fois qu'un projet est envisagé sur des parcelles à vocation agricole, la commission départementale de consommation des espaces agricoles est amenée à se prononcer.



▲ Le réseau Natura 2000 dans l'Allier

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen visant à la préservation de la biodiversité par conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, en accord avec les exigences socio-économiques locales.

Ce réseau est issu de l'application des directives européennes « habitats » et « oiseaux ».

Le réseau Natura 2000 dans l'Allier est constitué de 21 sites, représentant une superficie totale d'environ 72 500 hectares, soit 10 % du territoire.

Les grands types de milieux rencontrés sur ces sites sont : des vallées alluviales, des massifs forestiers, des zones d'étangs, des gorges, des rivières de montagne, des gîtes à chauves-souris, des pelouses calcaires, ou des coteaux à orchidées.

Chaque site Natura 2000 doit être doté d'un document d'objectifs (DOCOB), qui fixe les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces ou des habitats naturels pour lesquels le site a été désigné.



Au 31 décembre 2013 :

- 14 sites « habitats » sur 15 étaient pourvus d'un DOCOB validé et 1 était en cours de rédaction ; 3 de ces sites sont portés par une collectivité.
- Les 5 sites « oiseaux » sont pourvus d'un DOCOB validé.
- D'ici fin 2014, l'objectif est de rédiger et valider le dernier DOCOB manquant du réseau départemental.

> Gestion du réseau Natura 2000

En France, la gestion du réseau Natura 2000, qui a pour objectif le maintien ou la restauration du bon état de conservation des sites, se décline en 2 volets :

- **un volet incitatif, avec des outils disponibles pour la mise en œuvre d'actions conservatoires :**

- les contrats Natura 2000, qui permettent de financer des actions de restauration du milieu naturel ;

- les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt), qui promeuvent auprès des exploitants agricoles des pratiques respectueuses du milieu, par un versement annuel compensant les surcoûts ou les manques à gagner induits ;

- les chartes Natura 2000, qui ouvrent droit aux propriétaires s'engageant dans des pratiques de gestion respectueuses des habitats naturels, à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Bilan de la politique contractuelle, au 31 décembre 2013 :

- 11 chantiers ont été réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000, et 4 ont été initiés.
- 3 000 hectares environ bénéficient de MAEt, répartis sur 10 sites.
- 4 300 hectares ont été engagés au titre des chartes Natura 2000, pour 23 dossiers déposés, sur 10 sites.

- **un volet réglementaire, avec l'application des évaluations d'incidences :**

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. Non destiné à empêcher la réalisation de certains projets sur les sites Natura 2000, ce dispositif doit amener les pétitionnaires à s'interroger sur l'impact de leurs activités sur les habitats et les espèces, puis à proposer, le cas échéant, des mesures de suppression / atténuation / compensation de cet impact.

> Le dispositif s'articule actuellement autour de 2 listes

Ces listes (une nationale et une 1^{ère} liste locale) contiennent uniquement des activités déjà soumises à une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation préfectorale.

La liste nationale, fixée par décret le 9 avril 2010, regroupe 29 activités. Elle est entrée en application le 1^{er} août 2010.

La 1^{ère} liste locale, élaborée à partir d'une liste de référence, a été fixée par arrêté préfectoral le 27 mai 2011. Pour l'Allier, ce sont 17 activités qui ont été choisies parmi les plus impactantes.

Le dispositif doit être finalisé par l'adoption d'une 3^{ème} liste : la 2^{ème} liste locale.

Cette dernière, aussi élaborée à partir d'une liste de référence, contient des activités ne relevant d'aucune procédure administrative existante. Il y a donc création d'un régime réglementaire propre à Natura 2000.

Le projet de 2^{ème} liste locale, contenant 10 activités considérées comme potentiellement impactantes sur certains sites, a été présenté après concertation des acteurs du réseau à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le 22 novembre 2013. Ce document sera soumis à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne, le 25 mars 2014. Pour le département de l'Allier, la 2^{ème} liste locale définitive sera fixée par arrêté préfectoral courant 2014.

Le dispositif réglementaire Natura 2000 sera alors complet et concernera 56 activités jugées les plus impactantes.

▲ Les captages prioritaires « Grenelle »

L'Etat veille à la préservation et à l'amélioration qualitative de la ressource en eau. En France, les captages les plus menacés par des pollutions diffuses ont été identifiés par la liste « 500 captages Grenelle ». Dans l'Allier, 10 zones de captages inscrites dans le SDAGE ont été retenues au titre de cette politique : 8 captages se situent dans la nappe alluviale de l'Allier et 2 dans celle de la Loire.

Les critères de choix ayant conduit au classement sont la contamination par les nitrates et/ou la contamination par les pesticides ainsi que l'importance de la population desservie. L'objectif de cette politique est d'améliorer la qualité de l'eau de ces 10 captages et d'éviter la mise en place de traitement de ces polluants.



La DDT s'est beaucoup investie pour faire émerger un contrat territorial permettant de financer des actions dans les domaines agricoles et non agricoles.

Ce contrat territorial signé le 16 janvier 2014 prévoit pendant 5 ans, de 2014 à 2018, des actions visant à :

- améliorer les pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires (collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures, particuliers), améliorer les rejets des stations d'épuration des eaux usées, résorber les points noirs en assainissement non collectif,
- limiter les risques de pollution ponctuelle, accompagner les agriculteurs dans la réflexion sur la diversification et l'allongement des successions culturales, aider au développement de l'agriculture biologique, etc...

▲ La zone vulnérable à la pollution par les nitrates

La zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole a été révisée.

Ces modifications sont inscrites dans un contexte de

contentieux européen pour insuffisance de désignation de zones vulnérables et manque d'efficacité des mesures des programmes d'actions.

La procédure de révision a débuté mi-2011 et s'est terminée le 21 décembre 2012 par la prise de l'arrêté portant délimitation des zones vulnérables, par le Préfet coordonnateur de bassin. Avant la révision, 114 communes du département de l'Allier situées dans le Val de Sioule, le Val d'Allier et le Val de Loire étaient classées en zone vulnérable. A l'issue de la procédure, aucune nouvelle commune n'a été classée et 17 communes ont été déclassées.

Afin de résoudre ce problème de pollution ponctuelle, des enquêtes agricoles ont été réalisées auprès des agriculteurs concernés dans le but de déterminer les pistes d'amélioration à mettre en œuvre dans ce domaine.

L'architecture des programmes d'actions a été totalement revue. Ainsi, à terme, un programme d'actions national et des programmes d'actions régionaux s'appliqueront sur les zones vulnérables **en remplacement des programmes d'actions départementaux :**

- Le programme d'actions national définit le contenu des principales mesures à mettre en œuvre au titre de la directive sur les nitrates (période d'épandage, capacités de stockage, équilibre de la fertilisation, limitation des apports d'azote issu des effluents d'élevage, bandes tampons le long des cours d'eau,...).
- Les programmes d'actions régionaux précisent et renforcent certaines des mesures du programme d'actions national (en particulier équilibre de la fertilisation, périodes d'épandage, couverture des sols à l'automne,...).

L'arrêté préfectoral régional établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée, signé le 30 août 2012 (*applicable depuis le 1^{er} septembre 2012*), a été modifié par un arrêté du 22 novembre 2013.

Le 5^{ème} programme d'actions est en cours d'élaboration au niveau régional sur 2014.

▲ L'enquête participative de la répartition de la tortue de Floride

En avril 2013, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN), engageait une enquête régionale auprès des acteurs intervenant dans la gestion des milieux naturels et ruraux, visant à mieux cerner la répartition régionale de la tortue de Floride, espèce considérée comme invasive en Auvergne.

Cette enquête a trouvé une forte mobilisation des acteurs du département de l'Allier dans lequel cette espèce est bien représentée et entre en concurrence avec la cistude d'Europe, espèce autochtone et patrimoniale.

Les données d'observations recueillies ont permis d'affiner sensiblement la connaissance sur sa répartition régionale et de dresser une carte inédite de répartition de la tortue de Floride en Auvergne.

> Publication de la liste rouge régionale de la flore vasculaire

La liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne évalue le degré de menace qui pèse sur près de 2 000 taxons évalués.

Fruit d'un travail d'analyse et d'évaluation engagé dès 2010 dans le cadre d'une mission confiée par la DREAL Auvergne au Conservatoire botanique national du Massif Central, la liste rouge régionale de la flore vasculaire résulte d'une importante concertation avec le réseau des botanistes régionaux. Son élaboration a été conduite selon la méthodologie et les critères définis par le Comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature. Cette liste a été présentée le 21 novembre 2013 devant près de 50 participants à Clermont-Ferrand.

▲ Plan régional d'action en faveur du sonneur à ventre jaune

La mise en œuvre de ce plan régional a démarré en 2013. Un appel à projets a été lancé en début d'année afin de faire émerger des actions d'étude, de préservation ou de sensibilisation en faveur de cet amphibien menacé. Le comité de suivi qui s'est réuni le 25 juin 2013 en a finalement retenu 9 pour l'ensemble de la région, dont 2 concernant le département de l'Allier. Ces actions, soutenues par le CEN de l'Allier, portent sur la connaissance et la protection des zones les plus importantes pour cette espèce dans le département. Elles devraient être initiées dès 2014 pour une durée d'au moins 2 ans.

▲ Plan régional d'action en faveur des chiroptères

Le CEN, avec le soutien financier de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales (*région et départements*), est porteur d'un plan régional d'action en faveur des chauves-souris. Il coordonne, dans le cadre de cet ambitieux programme, 14 actions qui sont réalisées par 5 partenaires différents. Dans l'Allier, les principales actions retenues concernent le renforcement de la protection des gîtes par le CEN Allier. En 2013, des contacts ont été noués avec les propriétaires des plus importants d'entre eux et plusieurs accords de protection devraient être

formalisés courant 2014. D'autres actions d'envergure régionale concernent également le département comme la recherche et la protection de gîtes dans le patrimoine ferroviaire (*les chauves-souris utilisent nombre d'ouvrages d'art ou de bâtiments désaffectés qui leur servent d'abri en période hivernale ou estivale*). En 2014, une action dans le même esprit devrait concerner cette fois les ouvrages hydroélectriques, dont les galeries et autres annexes recèlent des gîtes potentiels pour les chauves-souris.



MARSY Sylvain - DREAL - Auvergne

◆ Le patrimoine historique et culturel

▲ L'éducation artistique et culturelle, une priorité ministérielle : expérimentation sur le territoire de l'agglomération montluçonnaise élargie

Priorité ministérielle, l'éducation artistique et culturelle en Auvergne se veut innovante. A l'instar du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, l'Allier participe ainsi à l'expérimentation de « parcours » qui s'inscrivent dans le cadre de « projets culturels de territoire ».

Mises en œuvre avec l'appui des milieux culturels et socio-éducatifs locaux, ces actions habituellement consacrées au public scolaire sont désormais étendues au public dit "empêché", aux jeunes en situation de décrochage scolaire et aux apprentis.

Dans l'Allier, c'est la Communauté d'agglomération de Montluçon qui est porteuse du projet (*au titre de l'année scolaire 2013-2014*), avec la collaboration active des structures culturelles et du monde associatif : centre dramatique national (CDN) "Le Fracas", association Shakers, maison des jeunes et de la culture (MJC) de Montluçon, agence des musiques traditionnelles d'Auvergne (AMTA), musée des musiques populaires (MuPop).

L'ensemble des partenaires se sont mobilisés pour construire des propositions culturelles et pédagogiques articulées dans le temps scolaire et hors temps scolaire, privilégiant les établissements des zones « écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (*ECLAIR*) et les publics spécifiques (*sourds et malentendants notamment*) avec un soutien financier de l'Etat (28 980 €).

▲ L'ouverture du musée des musiques populaires de Montluçon



Ouvert au public le 21 juin 2013, le MuPop a su trouver sa place dans le paysage culturel départemental et même au-delà. Succès populaire, le musée a accueilli environ 3 000 visiteurs par mois depuis son inauguration. Avec un public à 60% non-originaire de l'Allier, l'établissement apparaît d'ores et déjà comme un outil de rayonnement culturel.

Musée unique en France, tant par son contenu que par sa muséographie innovante, le MuPop a pour vocation de restituer l'histoire des courants musicaux à partir de contenus esthétiques, ethnographiques et instrumentaux, de 1750 aux années 1990. La DRAC Auvergne a su accompagner la professionnalisation de l'équipe du musée en cofinçant un poste de "chargé des publics", ainsi qu'un programme d'animations pour les scolaires sur le thème « Art et MuPop » dans le cadre du projet éducatif du territoire montluçonnois.

Coût du projet : 13,8 M €

Part de financement de l'Etat : 2,5 M €

▲ Le cirque et les arts de la rue : Théâtre de Cusset, Scène conventionnée pour le cirque

Au terme d'une 1^{ère} convention avec l'Etat portant sur la période 2010-2012, le Théâtre de Cusset s'est affirmé comme un acteur essentiel dans le domaine des arts du cirque en Auvergne. Compte tenu de ce succès, un nouvel accord a été conclu le 5 novembre 2013 entre le Ministère de la culture et de la communication, la Ville et le Théâtre de Cusset, le

Conseil général de l'Allier, le Conseil régional d'Auvergne et la Communauté d'agglomération Vichy-Val d'Allier. La qualification de « Scène conventionnée cirque » accordée par le Ministère de la culture et de la communication et l'attribution du label « Scène régionale d'Auvergne » par le Conseil régional apparaît comme une étape importante dans l'histoire de la politique culturelle de Cusset et son agglomération.

Le projet initial s'articule autour de 3 axes :

- le soutien à la création, notamment par l'accueil en résidences et l'accompagnement des projets,
- la diffusion de spectacles choisis dans la diversité des disciplines et des esthétiques, en dialogue avec le cirque,
- une démarche volontaire vers les publics, notamment par la création d'un réseau de diffusion.

Pour l'Etat, le but est de soutenir, avec le programme des scènes conventionnées, des lieux qui maillent le territoire national (comme le Théâtre de Cusset), des lieux de diffusion et de production, largement soutenus par les collectivités territoriales qui en sont, le plus souvent, les initiatrices et les propriétaires.

Les objectifs fixés par la 2^{ème} convention sont donc de plusieurs ordres :

- poursuivre l'effort d'aménagement culturel du territoire et proposer aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité,
- promouvoir une démarche d'action culturelle active et inventive,
- contribuer à une meilleure diffusion des arts de la piste et au soutien des compagnies.

Part de financement de l'Etat en 2013 : 70 000 € (convention) + 5 000 € (Ministère de la culture et de la communication - éducation artistique et culturelle).



▲ Restructuration de la médiathèque de Moulins - Communauté

La médiathèque de Moulins - Communauté a été inaugurée le 16 novembre 2013, après des travaux de réhabilitation qui s'inscrivaient dans le transfert de la gestion du site à la Communauté d'agglomération, intervenu au 1^{er} janvier 2010.

Ouverte en 1976, elle avait souffert des assauts du temps et son bâtiment, moderne pour l'époque, apparaissait vieilli et sombre. Concernant l'ensemble de sa surface (soit 2 866 m²), les travaux ont permis d'adapter les locaux à leurs nouvelles missions communautaires et aux usages actuels du public, pour un montant total d'investissement de 8 459 766 €.

Toutes les subventions d'Etat disponibles ont été mobilisées en faveur de ce projet, tant au titre de la dotation générale de décentralisation de première et de seconde part, que dans les interventions plus spécifiques concernant :

- la conversion des catalogues papier auprès de la Bibliothèque Nationale de France ;
- les aides à la numérisation et à la valorisation des collections patrimoniales ;
- le soutien à la mise à niveau des collections par le Centre national du livre.

Total des subventions Etat versées : 2 463 862 €.



▲ Le Centre National du Costume de Scène (CNCS) à Moulins

Le Centre National du Costume de Scène et de la scénographie de Moulins est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) associant l'Etat, les établissements publics nationaux de l'Opéra national de Paris, la Bibliothèque nationale de France, la Comédie Française, ainsi que la Ville de Moulins et le Département de l'Allier. L'institution a été reconnue musée de France en novembre 2010. L'Etat, au titre du Ministère de la culture, est le principal contributeur au budget de l'EPCC.

Installé à Moulins, suite à une décision du comité interministériel d'aménagement du territoire du 20 septembre 1994, le CNCS a permis d'engager la réutilisation d'une ancienne caserne désaffectée, dont le bâtiment central est classé au titre des monuments historiques.

Depuis son ouverture au public, le CNCS de Moulins est devenu un des pôles culturels majeurs de la région avec une fréquentation dépassant 80 000 visiteurs par an.

Outre la programmation habituelle d'expositions, l'année 2013 a été marquée par l'ouverture de l'espace NOUREEV réalisé au titre du plan musées 2011/2013 du Ministère de la culture. Sont ainsi accessibles au public les nouveaux espaces permanents dédiés aux collections NOUREEV.

Afin de mener à bien ce projet, le CNCS a sollicité la Ville de Moulins pour une maîtrise d'ouvrage déléguée. Une convention a été passée entre la Ville et l'établissement le 26 juillet 2012.

Le projet NOUREEV s'élève à 574 080 € TTC, dont 478 080 € financés par l'Etat au titre du plan musées.

Les réflexions sont désormais engagées afin de préparer une nouvelle extension des réserves et une mise en valeur de la scénographie auprès du public.



3 RENFORCER LA COHESION SOCIALE

A. La solidarité, la cohésion sociale, la jeunesse et les sports

◆ La politique de la ville

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, définit de manière concrète les actions et mesures d'application de la politique de la ville dans chaque agglomération.

Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat, par le biais de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a versé au total une somme de 1 000 456 €, au titre de l'année 2013.

S'agissant de l'éducation, priorité thématique de l'ACSE, la répartition territoriale du budget de l'ACSE a permis de soutenir les 3 programmes de réussite éducative (Moulins - Montluçon - Cusset) à hauteur de 490 000 € au total en 2013. En outre, 7 800 € ont été délégués au titre de l'année scolaire 2013-2014 pour financer 13 places d'internats d'excellence dans 3 collèges et 2 lycées.

L'emploi a également été l'une des priorités (149 693 € délégués au titre de cette thématique), avec notamment le versement du solde de 60 000 € dans le cadre du CUCS de Moulins, pour le programme « Mobilité des quartiers vers l'emploi », au titre de la « Dynamique espoir banlieues ».

En 2013, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a mobilisé 92 400 € (hors vidéo protection), et a permis de financer 24 actions destinées à lutter contre ce phénomène.

A cette dotation, s'est également ajoutée une enveloppe régionale de 15 511 € dans le cadre BOP 104 « intégration et accès à la nationalité française ».



En outre, dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des contrats de ville, 8 adultes relais sont chargés d'assurer une mission de médiation afin d'améliorer les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

◆ L'égalité professionnelle

La délégation départementale aux droits des femmes a souhaité impulser en 2013 des rencontres innovantes sur le thème de l'entrepreneuriat des femmes. En adéquation avec les attentes de la plateforme d'anticipation des mutations économiques et du Ministère des droits des femmes, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Allier a proposé dans les 3 bassins, des matinées d'échanges entre les femmes créatrices d'entreprises, auto-entrepreneurs ou désireuses de le devenir. Ces rencontres ont permis le partage de leurs expériences, notamment sur la problématique essentiellement féminine de l'articulation des temps de vies.



◆ La lutte contre les violences faites aux femmes

L'Allier inaugure le 2^{ème} observatoire départemental des violences faites aux femmes en France.

Le Conseil général de l'Allier, aux côtés de la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, a inauguré le 27 mai 2013 l'observatoire départemental des violences faites aux femmes, en présence d'Ernestine RONAI, référente de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains. Il s'agit du 2^{ème} observatoire français créé à l'échelle départementale, après celui de la Seine-Saint-Denis, en région parisienne. Ce nouveau dispositif permettra de coordonner les actions, renforcer la sensibilisation, proposer des protocoles de prise en charge, synthétiser et analyser les données chiffrées.



La création de cet observatoire résulte de la signature du 2^{ème} protocole de lutte contre les violences au sein du couple impulsé par l'Etat en 2012 et d'un travail étroit avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

L'observatoire départemental permet de valoriser les actions et supports déjà existants, d'observer ce qui se passe sur le territoire (*état des lieux, analyse des données*), de mettre en lumière les bonnes pratiques et les dysfonctionnements, et de renforcer les actions de sensibilisation auprès de publics spécifiques (*tribunaux, hôpitaux, médecins...*).



◆ Le développement de l'accès aux pratiques sportives

La part départementale de la dotation du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour l'année 2013 s'élevait à 533 230 €. **Elle a permis de développer les objectifs suivants :**

- le développement de l'emploi par le soutien de 9 postes et la création de 2 emplois en 2013 (*plan sport emploi*),
- l'accès au sport des personnes en centres d'hébergement et de réinsertion sociale, en centres d'aide aux demandeurs d'asile et en centres éducatifs fermés,
- le développement de l'accessibilité au sport pour les publics en situation de handicap,
- le soutien du mouvement associatif sportif notamment dans les territoires ruraux.

◆ Les séjours « découverte du territoire »

Poursuivant la collaboration établie avec le Conseil général de l'Allier pour promouvoir et valoriser les séjours de proximité, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a financé la mise en œuvre de séjours thématiques s'inscrivant dans une dynamique de territoires.

201 jeunes du département de l'Allier ont ainsi pu participer à ces séjours qui se sont étalés sur juillet-août et leur ont permis de découvrir toutes les richesses de leur territoire.

◆ La citoyenneté et l'engagement des jeunes

Dans le cadre du service civique volontaire, 12 structures ont été agréées en 2013 dans l'Allier pour l'accueil de 27 jeunes âgés de 16 à 25 ans. En comptabilisant les jeunes entrés en mission en 2012 et débordant sur 2013, cela représente 76 jeunes volontaires intervenant dans le département suite à des agréments locaux et 373 mois indemnisés par l'Etat pour des jeunes impliqués dans des missions d'intérêt général.

◆ La protection des personnes vulnérables

▲ Allocation Adulte Handicapé (AAH)

En 2013, l'instruction des 24 059 demandes d'aide de personnes handicapées a conduit à l'organisation de 68 commissions en collaboration avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Le nombre de dossiers examinés est en constante progression (*13 220 en 2007, 18 378 en 2011, 21 098 en 2012*). Il s'agit de demandes d'AAH ou de complément de ressources ou cartes d'invalidité et de stationnement, ou encore de la reconnaissance « bénéficiaire de l'obligation d'emploi » ou de la prestation de compensation du handicap.

Le département compte 8 931 bénéficiaires de l'AAH pour un montant d'aide de l'Etat de 6 169 800 €.

▲ Protection des majeurs

L'Etat a la charge de la mise en œuvre des mesures de tutelle et de curatelle : 3 207 personnes au 31 décembre 2013 dans le département de l'Allier étaient placées sous une mesure de protection. Celle-ci est assurée soit par les associations tutélaires du département (*2 823 mesures au 31 décembre 2013*), soit par des mandataires individuels (*241 fin 2013*).

L'Etat a financé en 2013 à hauteur de 197 835 € le règlement des mandataires individuels et 1 479 286 € pour les 4 associations tutélaires du département. La mise en œuvre du rapprochement de ces structures accompagnées par l'Etat a été conduite en 2013. Il n'existe désormais plus que 2 associations tutélaires dans l'Allier du fait de la fusion de l'association tutélaire des inadaptés de Vichy et sa région (ATIVER) et de l'association tutélaire montluçonnaise (ATM) avec l'association tutélaire du Puy-de-Dôme (AT 63).

B. L'accès au logement et à l'hébergement

◆ L'avancement des programmes de rénovation urbaine de Moulins-Yzeure et Montluçon

Les importants projets de rénovation urbaine (PRU), conduits avec le soutien de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans les agglomérations de Montluçon et de Moulins, se sont poursuivis.



La majorité des travaux du PRU de Moulins-Yzeure ont été achevés tandis que pour le PRU de Montluçon, également en voie d'achèvement, les démarches préalables à la démolition d'un immeuble supplémentaire dans le quartier de Fontbouillant ont été engagées.

◆ La mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat

Le Président de la République a annoncé le 21 mars 2013 le lancement d'un vaste plan d'investissement pour le logement. Ce plan répond à un double objectif : une réponse aux besoins des Français en matière de logements et le développement d'emplois dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier. Il comprend 20 mesures visant à la levée des freins à l'aboutissement des projets de logements, à la relance de la construction de nouveaux projets, à la maîtrise des coûts de construction et à l'accélération de la rénovation énergétique de l'habitat.



L'objectif annuel de rénovation énergétique est porté à 500 000 logements à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux. Ces objectifs portant sur le logement permettront à la fois de contribuer à l'atteinte d'une diminution de 38% des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020, à réduire la précarité énergétique et à développer l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, tant quantitatifs que qualitatifs, il a été mis en œuvre un **plan de rénovation énergétique de l'habitat comprenant 3 volets d'actions complémentaires** :

- enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers,
- financer la rénovation en apportant des aides,
- mobiliser les professionnels pour garantir la qualité des rénovations.

Un numéro azur national (0810.140.240) a été mis en place afin d'orienter les particuliers en fonction de leur profil vers les « points rénovation info-service » du réseau de proximité et dispenser de 1^{ères} informations simples. Une communication nationale « j'éco-rénove, j'économise » a été lancée au 4^{ème} trimestre 2013. Dans l'Allier, les « points rénovation info-service » sont le Conseil général pour les publics relevant des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), et le Pact Allier pour les autres publics.

Le plan national est, en tous points, coordonné avec l'ambition du Conseil général de l'Allier de contribuer en 10 ans à la rénovation énergétique de 30 000 logements (5 000 publics et 25 000 privés). C'est pourquoi le suivi de la mise en œuvre de cet important plan est assuré localement par un comité de pilotage partenarial co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil général qui a été installé le 11 décembre 2013.

L'un des outils du plan national est le programme « Habiter Mieux » porté par l'ANAH qui a fait l'objet d'évolutions significatives :

- doublement du nombre de propriétaires occupants éligibles,
- augmentation des taux de subventions,
- élargissement aux propriétaires bailleurs.



Les résultats 2013 sont en progression de 66% par rapport à 2012 avec 308 logements financés.

◆ La mise en œuvre des places en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)

Le gouvernement a décidé la création de 4 000 places supplémentaires en CADA entre le 1^{er} juillet 2013 et le 2^{ème} semestre 2014. Dans ce cadre, un 1^{er} appel à projets a été lancé et a permis l'ouverture, le 1^{er} juillet 2013, de 20 places supplémentaires au CADA de Montmarault et de 15 places supplémentaires pour celui de Cusset. Un 2^{ème} appel à projets a été lancé pour une ouverture au 1^{er} avril 2014 à l'issue duquel aucun projet n'a été retenu pour le département. L'Allier dispose à ce jour de 190 places en CADA et de 30 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

◆ La mutualisation / contractualisation avec les associations

Instituée dans le cadre de la stratégie du « logement d'abord », la contractualisation concrétise au plan local les relations entre l'Etat et les associations intervenant dans l'accueil des personnes sans abri. Basée sur un dialogue de gestion permanent, la contractualisation permet de fixer des objectifs partagés entre l'Etat et les opérateurs. Dans l'Allier, des protocoles ont pu être signés avec les 3 principales associations intervenant dans le champ de l'hébergement.

◆ Le plan de sortie de l'hiver

Par circulaire du 17 octobre 2012, le Premier Ministre a demandé la préparation, dans chaque département, d'un plan d'actions visant à mobiliser les dispositifs nécessaires afin de prévenir les retours à la rue à la fin de l'hiver. Le plan territorial de sortie de l'hiver élaboré début 2013 en concertation avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ hébergement-logement, n'a pas souligné de difficultés importantes dans la gestion de l'accueil d'urgence. Toutefois, ce plan a mis l'accent sur **la nécessité de mettre en place ou de développer les actions suivantes :**

- un maintien des places existantes,
- un objectif de sortie vers le logement de droit commun avec un accompagnement social si nécessaire,
- une mobilisation des dispositifs déjà en place telle que la sollicitation du contingent préfectoral.

◆ Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Engagement de campagne du Président de la République, **le plan de lutte contre la pauvreté s'articule autour de 3 axes :**

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures,
- venir en aide et accompagner vers l'insertion,
- coordonner l'action sociale et valoriser ses actions.

Lors de la rencontre territorialisée du 11 octobre 2013, en présence de François CHEREQUE, les services de l'Etat, en lien avec le Conseil général, ont présenté **les axes du département de l'Allier dégagés lors des consultations partenariales :**

- la garantie jeune,
- les séjours « découverte territoire ».

C. L'éducation

◆ Les résultats des élèves de l'Allier



Le redoublement à l'école primaire est en baisse continue depuis 2008 pour atteindre en 2013 un taux inférieur à 2%.

Au collège et au lycée, les taux de redoublement s'alignent progressivement sur ceux de l'académie.

> Taux de redoublement (juin 2013)

Collège	Allier	Académie
6ème	1,9 %	1,3 %
4ème	0,9 %	1,1 %
3ème	1,8 %	1,8 %
Lycée	Allier	Académie
2nde	13,5 %	13,2%

Parallèlement, le département consolide l'accès à la 2^{nde} générale et technologique, le taux passant à 61,4 %, et réduit ainsi l'écart avec le taux académique qui passe de 3,3 % à 2,9 %.

Le taux de réussite aux examens est très encourageant.

> Réussite aux examens

Etablissements publics et privés sous contrat	Allier (%)	2013/2012 (%)	Académie (%)	2013/2012 (%)
Diplôme National du Brevet	81,5	- 0,1	85,2	0
Baccalauréat général	93,3	+ 3	92,1	+ 3,5
Baccalauréat technologique	90,5	+ 6,3	89,2	+ 3,5
Baccalauréat professionnel	81,3	+ 0,8	81,6	- 0,8

◆ La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013

La refondation de l'École de la République est une politique globale qui comprend la loi d'orientation et de programmation et toutes les autres mesures relevant de réformes et de dispositions non législatives.

▲ La réforme des rythmes scolaires

La nouvelle organisation du temps scolaire vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants en instaurant une semaine scolaire plus équilibrée, organisée sur 9 demi-journées, avec un allègement de la journée d'enseignement. Les activités pédagogiques complémentaires se substituent à l'aide personnalisée et visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Pour la mise en œuvre de cette réforme, la coopération entre les services du Conseil général et ceux des services de l'Etat a été exemplaire.

La réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 a été adoptée par 24 communes (soit 10 %) et a concerné 3 702 élèves, soit 13,7 % des effectifs. 14 de ces communes ont souhaité formaliser un projet éducatif territorial et ont été accompagnées par la direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) et la DDCSPP. Toutes ont reçu la 1^{ère} part du versement au titre du fonds d'amorçage à la fin de l'année 2013.

▲ La priorité à l'école primaire

Elle se traduit par la redéfinition des missions de l'école maternelle et par une scolarisation des enfants de moins de 3 ans renforcée qui permet un meilleur accès au langage pour les enfants qui en sont le plus éloignés dans le cadre de vie quotidien. Ce dispositif a été introduit notamment à l'école des Sources à Hauterive. Elle se traduit aussi par le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permet de faire évoluer et d'accompagner les pratiques pédagogiques innovantes afin de prévenir les difficultés et d'aider les élèves à effectuer les apprentissages fondamentaux. Ce dispositif a été mis en place au sein du regroupement pédagogique intercommunal de Montmarault et sur la commune de St-Germain-des-Fossés.

Elle se traduit également par le recrutement d'enseignants dans le 1^{er} degré ; 50 professeurs stagiaires et 21 admissibles-contractuels ont été accueillis dans les classes.

Enfin, la mise en place de l'école supérieure du professorat et de l'éducation Clermont-Auvergne et de son antenne de Moulins renforce la formation professionnelle des enseignants.

▲ L'accompagnement des élèves en situation de handicap

Près de 1 100 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, collèges et lycées du département, soit une progression de 17 % en un an. La DSDEN dispose de 66,5 emplois temps plein (ETP) auxquels s'ajoutent des contrats aidés pour permettre l'accompagnement individuel ou collectif prescrit par la MDPH au bénéfice de ces élèves.

La rentrée scolaire 2013 a vu l'ouverture d'une classe d'inclusion scolaire à l'école, de 2 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) en collège et d'1 ULIS en lycée.

▲ L'enseignement des langues, le sport scolaire et les parcours artistiques et culturels

43 % des élèves de l'école élémentaire ayant suivi l'enseignement de l'anglais ont validé le niveau A1 en fin de CM2.

La journée de sport scolaire a eu lieu en septembre 2013, mettant à l'honneur la dynamique sportive dans le département avec le soutien du réseau de l'union nationale du sport scolaire, également représentée dans le 1^{er} degré par l'union sportive de l'école primaire.



L'éducation artistique et culturelle, vecteur de lutte contre les inégalités, se décline dans le département sous la forme d'un parcours de l'élève structuré tout au long de sa scolarité. La mise en œuvre du cahier de parcours culturel permet aux élèves de garder trace des rencontres avec les différents domaines des arts, et aux enseignants d'organiser les parcours dans le temps. Dans le cadre du plan départemental Arts et Culture, ces enseignements s'appuient prioritairement sur les ressources locales et privilégient le partenariat avec les structures artistiques et culturelles de proximité.

◆ Les effectifs scolaires

A la rentrée 2013, l'Allier comptait 53 674 élèves dont 48 466 dans l'enseignement public (90 %) et 5 208 dans l'enseignement privé.

Ecoles	Nombre d'élèves	Evolution 2013-2012	
		Brute	en %
Enseignement public	26 770	- 54	- 0,20
Enseignement privé	2 372	- 75	- 3,16
TOTAL	29 142	- 129	- 0,44

> Des effectifs en baisse dans les 362 écoles publiques et les 12 écoles privées sous contrat.

Collèges	Nombre d'élèves	Evolution 2013-2012	
		Brute	en %
Enseignement public dont SEGPA	13 608	- 49	- 0,35
Enseignement privé	1 555	- 126	- 7,50
TOTAL	15 163	- 175	- 1,14

> Des effectifs en baisse dans les 37 collèges publics et dans les 7 collèges privés sous contrat.



Enseignement public	Nombre d'élèves	Evolution 2013-2012	
		Brute	en %
9 lycées généraux et technologiques (hors sup)	5 215	+ 50	+ 0,96
3 lycées professionnels	2 873	+ 259	+ 9,90
TOTAL	8 088	+ 309	+ 3,97
Enseignement privé sous contrat	Nombre d'élèves	Evolution 2013-2012	
		Brute	en %
6 lycées généraux et technologiques (hors sup)	785	- 11	- 1,38
2 lycées professionnels	496	+ 12	+ 2,47
TOTAL	1281	+ 1	+ 0,07
TOTAL 2^d degré public et privé	9 369	+ 310	+ 3,42

4 ASSURER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

A. La sécurité publique

◆ L'évolution de la délinquance dans le département

Au cours de l'année 2013, l'Allier a été confronté à une hausse de la délinquance par rapport à 2012.

▲ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

En 2013, 1 605 atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été recensées, soit une hausse de 3,7% sur un an. Cette augmentation est essentiellement liée à la hausse des violences physiques crapuleuses (109 faits en 2013 contre 87 en 2012) et à celle des violences sexuelles (135 faits en 2013 contre 122 en 2012).

▲ Les atteintes volontaires aux biens

7 448 atteintes aux biens ont également été enregistrées au cours de l'année écoulée, ce qui représente une augmentation de 11,9 % par rapport à 2012.

La hausse des atteintes aux biens s'explique pour partie par une recrudescence des cambriolages commis à la fois contre les particuliers, mais aussi contre les entreprises.

Dans l'Allier, les chiffres observés en 2013 sont à mettre au regard de l'évolution de la situation au niveau national. En effet, avec un taux d'AVIP de 4,7 pour 1 000 habitants en 2013, l'Allier se classe au 72^{ème} rang des départements (dans l'ordre décroissant) et ce taux est de 50 % inférieur au taux national (7,8 pour 1 000 habitants). De la même façon, en matière d'atteintes aux biens, la situation du département reste elle aussi bien meilleure que sur le reste du territoire national. Avec un taux de 21,7 atteintes aux biens pour 1 000 habitants, l'Allier est 78^{ème} et ce chiffre est également 2 fois inférieur au taux national.



◆ Une action renforcée des forces de sécurité

▲ Les infractions relevées par l'activité des services (IRAS)

Dans l'Allier, le nombre d'IRAS a franchi un palier en 2013, avec un total de 1 483 faits recensés. En 2 ans, le nombre d'IRAS a ainsi augmenté de plus de 25 %.

▲ Le taux d'élucidation

L'activité renforcée des forces de sécurité dans l'Allier s'est également accompagnée de progrès en matière d'élucidation. Ainsi, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique élucidées a augmenté de 3,8 %. Pour les violences physiques crapuleuses, il a même augmenté de 33 % en un an. A l'inverse, le nombre d'atteintes aux biens élucidées s'est pour sa part réduit de 11 %, en lien avec le développement d'une délinquance très mobile et opérant à une échelle beaucoup plus large que le département ou la région.

▲ La police technique et scientifique

L'année 2013 a également été marquée par une progression de l'activité de la police technique et scientifique. Les nouveaux outils techniques mis à la disposition des forces de police et de gendarmerie ont ainsi permis une nouvelle progression du taux de signalisation de 13 %.

▲ Les mis en cause

Au total, l'action des services de police et de gendarmerie leur a permis de mettre en cause près de 3 000 personnes au cours de l'année écoulée dans le département. Parmi eux, 14 % des auteurs d'atteintes volontaires à l'intégrité physique étaient des mineurs, de même que 22 % des auteurs d'atteintes aux biens.

◆ La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée est devenue une priorité

Face à la hausse des cambriolages observée dans le département, les services de l'Etat s'attachent désormais à mettre en place une réponse globale et collective.

▲ Une réponse globale à travers 2 plans départementaux :

> Le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

Le plan national de lutte contre les cambriolages a été décliné au niveau local à travers un plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

Il prévoit :

- un renforcement des mesures de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année (ainsi, le plan anti hold-up a été activé dès le 15 novembre 2013),
- la création de patrouilles supplémentaires dédiées à la lutte contre les vols par effraction en semaine et sur les créneaux sensibles,
- le développement du dispositif « alertes commerces » auprès des buralistes, des bijoutiers et des pharmaciens,
- la formation d'un nouveau référent sûreté pour la circonscription de Montluçon et la poursuite de l'action de sensibilisation auprès des professionnels menée par les référents,
- la mise en œuvre des opérations « tranquillité vacances » de manière permanente,
- l'extension du dispositif de « participation citoyenne » à de nouvelles communes,
- le renforcement des liens avec les polices municipales (amélioration des échanges d'informations sur les phénomènes de délinquance en particulier),
- une poursuite du développement de la vidéo protection dans les zones les plus exposées, y compris dans les communes rurales.



> Le plan départemental de prévention de la délinquance

L'objectif de ce plan est d'assurer une meilleure coordination entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et les associations dans tous les domaines (*sécurité, justice, éducation, etc.*).

Avec le concours des élus des principales communes de l'Allier qui se sont fortement investis sur ce dossier, **3 axes jugés prioritaires au niveau national ont été retenus dans l'Allier :**

- la prévention de la délinquance et de la récidive chez les jeunes,
- la prévention des violences intrafamiliales,
- la tranquillité publique (dont la lutte contre les cambriolages avec la poursuite de l'opération « tranquillité vacances » et du dispositif des citoyens volontaires).

▲ Une réponse collective à travers l'activation de l'ensemble des acteurs de la « chaîne de la sécurité »

> L'action des référents sûreté dans le département

Les référents sûreté sont des gendarmes ou des policiers qui ont suivi une formation spécifique leur permettant d'analyser des situations de délinquance en apportant des réponses concrètes.

> L'opération « tranquillité vacances »

Ce dispositif assure aux particuliers partis en vacances un passage régulier des forces de l'ordre devant leur domicile. Le nombre de personnes inscrites a en effet fortement augmenté. Plus de 1 100 domiciles (400 en 2012) ont ainsi été surveillés par les services de gendarmerie (460) et de police (670), permettant de contenir le phénomène grandissant des cambriolages au cours de l'été 2013.

> Les actions de prévention auprès des jeunes

Tous les collèges et lycées disposent d'un référent sécurité-école clairement identifié à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police pour les sensibiliser sur des sujets particuliers (*tels que les dangers liés à la consommation de drogues*). Il est le contact privilégié du chef d'établissement pour organiser la sécurité autour de l'établissement scolaire.

> La sécurisation des commerces

Une convention « alerte commerces » a été signée le 18 février 2013 avec les Chambres de commerce et d'industrie du département, en vue d'informer les commerçants, dans les meilleurs délais, de certains faits de délinquance commis au préjudice d'autres commerces.

> La « participation citoyenne »

Ce dispositif existe aujourd'hui en zone de gendarmerie sur la commune de St-Pourçain-sur-Sioule. Il concerne 170 habitations, soit 360 adultes, et est chapeauté par un responsable et 19 référents.

Depuis sa mise en œuvre en 2012, un seul cambriolage a été comptabilisé dans le périmètre (et, lors des faits, le propriétaire ne s'était pas encore inscrit dans le dispositif).

> Les citoyens volontaires

Depuis 2008, les forces de police de l'agglomération moulinoise peuvent s'appuyer sur les citoyens volontaires recrutés dans le département. Grâce à eux, la police dispose désormais d'une nouvelle interface entre ses services et la population.

B. La lutte contre l'insécurité routière

◆ Une diminution importante du nombre d'accidents corporels sur les routes



L'année 2013 a été marquée sur les routes du département par une hausse du nombre de personnes tuées.

30 personnes sont décédées suite à un accident de la circulation au cours de l'année, contre 22 en 2012. Cette hausse est notamment liée au nombre particulièrement important d'accidents mortels intervenus durant les mois de janvier (6 morts) et de décembre (7 morts).

Ce nombre reste cependant inférieur de 33 % à celui de l'année 2011, au cours de laquelle 45 personnes avaient trouvé la mort. **L'année 2013 est la 3^{ème} année la moins meurtrière depuis 20 ans**, après 2012 et 2008.

Parallèlement, **l'année 2013 a été marquée par une baisse importante du nombre d'accidents corporels (192 en 2013 contre 237 en 2012), une baisse similaire du nombre de blessés (-23,6 % en un an) et, parmi eux, une diminution de 17,2 % du nombre de blessés hospitalisés.**

◆ La lutte contre les comportements dangereux sur les routes

Les contrôles menés à l'encontre des usagers de la route ont vocation à vérifier si les règles sont bien respectées. Dans le cas contraire, des sanctions doivent intervenir afin d'empêcher les personnes les plus dangereuses de nuire à la sécurité de tous les usagers.

Les forces de sécurité du département ont ainsi veillé à accroître les contrôles routiers au cours de l'année 2013. Ainsi, plus de 31 800 contrôles ont été effectués au cours de l'année 2013 (contre 31 500 en 2012). La part des contrôles de la consommation d'alcool et de stupéfiants est supérieure à 20 %.

Ces efforts des forces de sécurité viennent s'ajouter aux sanctions automatiques imposées aux conducteurs délictueux. Les premiers radars automatiques ont en effet été installés dans l'Allier à partir de 2004. Leur déploiement progressif s'est poursuivi jusqu'en 2012. Leur nombre total est maintenant de 30 dans l'Allier. L'axe le plus équipé est la RCEA (9 radars installés sur cet axe).

Evolution des infractions – Radars mobiles	
En 2012	En 2013
12 891	11 088

	Evolution des infractions Radars fixes	
	2012	2013
Réseau national hors RCEA	4 478	4 333
RCEA	207 477	138 977
Réseau autoroutier	1 695	1 173
Réseau départemental	33 416	27 947
Total	247 066	172 403

L'évolution du nombre d'infractions relevées par les radars témoigne, elle aussi, d'une prise de conscience des conducteurs qui se montrent désormais bien plus vigilants sur les routes.



◆ La prévention routière

L'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) a réalisé l'ensemble des documents cartographiques nécessaires au suivi de la circulation routière dont la carte des personnes tuées, la carte des accidents sur la RCEA ou la carte des arrêts interdisant la circulation des véhicules de plus de 7,5 t sur le territoire du département de l'Allier.

Enfin, l'ODSR s'est engagé dans un travail de fond de fiabilisation de la base accidents en systématisant la géolocalisation précise de chacun des accidents corporels.

Depuis 10 ans, les actions de prévention et de communication en matière de sécurité routière ont joué un rôle essentiel pour diminuer le nombre de tués sur les routes. Les services de l'Etat utilisent ainsi tous les supports possibles pour relayer les messages de prévention (*sites internet, rencontres de la sécurité, affiches, etc.*).

Par ailleurs, au cours de l'année 2013, près de 60 000 € ont été attribués pour 51 actions inscrites dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR). Les actions sélectionnées ont visé l'ensemble des grands enjeux nationaux de la sécurité routière (*vitesse, alcool, deux-roues motorisées, jeunes*) ainsi que des enjeux locaux (RCEA, *pertes de contrôle*). Le public touché est le plus large possible : les écoliers du primaire via les pistes d'éducation routière, les collégiens et les seniors.

Exemples d'actions d'envergure qui ont ainsi été organisées :

- L'action « collège » a permis de mettre en place, pour la 5^{ème} année consécutive, des ateliers itinérants pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} de tous les collèges de l'Allier.

- La « journée deux-roues » organisée à Yzeure en septembre 2013 a permis de sensibiliser les conducteurs de deux-roues, de leur présenter de nouveaux équipements de sécurité et de leur permettre une remise à niveau de leurs réflexes de conduite.



C. La sécurité civile

◆ L'approbation du PPRT All'Chem

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'usine ALL'CHEM à Montluçon, classée SEVESO, a été signé début janvier 2014 par le Préfet de l'Allier. Cette approbation est l'aboutissement d'un long travail d'élaboration concertée, initié depuis mars 2010. De nombreux échanges sur le projet de plan ont ainsi eu lieu tout au long de la procédure entre les services de l'Etat, l'industriel, les acteurs locaux et les riverains du site industriel.

◆ Le barrage de Rochebut

L'instruction du dossier de la concession hydroélectrique de Teillet-Argenty (*barrage de Rochebut*), déposé en 1993 par EDF, s'est achevée en 2013 avec la signature du titre par les Préfets de l'Allier et de la Creuse ainsi que du règlement d'eau et du protocole de suivi environnemental (*en amont et en aval de l'ouvrage*).



◆ Les sols pollués (Landis et Gyr)

Les investigations réalisées sous le contrôle de la DREAL, à proximité des anciens ateliers de l'usine Landis et Gyr à Montluçon, ont révélé de nouvelles zones de pollution impactant directement un groupe scolaire. Ces investigations ont également mis en évidence l'impact de cette pollution sur la qualité de l'air au sein de l'établissement, du fait de la volatilité des polluants (*solvants chlorés*). Cette situation a justifié le transfert de l'école maternelle à la rentrée de septembre 2013 sur un autre site, le temps que des travaux de dépollution puissent être menés.

◆ Polival

L'entreprise Polival a implanté en 2011 à Montluçon une usine destinée à récupérer des déchets plastiques pour les recycler en matière première sous forme de granulés. Le procédé n'a jamais atteint les objectifs attendus et l'entreprise a été mise en liquidation judiciaire au printemps 2013, en laissant plus de 4 000 tonnes de déchets plastiques non valorisables sur 3 sites à St-Victor et Montluçon, dont 2 avaient été constitués illégalement. Ces sites avaient fait l'objet de sanctions pénales et administratives suite aux constats de la DREAL.

Le liquidateur n'ayant plus de fonds disponibles, le Préfet de l'Allier, en application du principe du code de l'environnement qui dispose que tout producteur de déchets en est responsable jusqu'à son élimination, a enjoint dès juillet aux producteurs identifiés (plus d'une trentaine) de venir les récupérer et de les faire éliminer. Plus de 3 000 tonnes de déchets ont donc été repris par les producteurs et éliminés conformément au code de l'environnement entre novembre 2013 et mars 2014.

A l'issue de cette démarche, il subsiste néanmoins sur le site des déchets (*environ 1 000 à 1 200 tonnes*) dont les producteurs n'ont pas pu être identifiés et, en dernier recours, c'est l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui procédera à leur élimination sur fonds publics. Des visites de site ont été organisées par la DREAL pour engager cette démarche.

◆ La nouvelle réforme anti-endommagement

La réforme anti-endommagement, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et visant à réduire les endommagements de réseaux, **repose sur 3 piliers** :

- la création d'une base de données informatiques des réseaux dite "guichet unique" et accessible en téléservice,
- la refonte des précédentes dispositions tout en rééquilibrant les responsabilités,
- la création de l'observatoire national DT-DICT (déclaration de projet de travaux – déclaration d'intention de commencement de travaux) regroupant les différents acteurs et permettant d'exploiter le retour d'expérience. L'appropriation de la réforme anti-endommagement par les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les exploitants de réseaux ainsi que les actions d'information menées par la DREAL, lors de visites sur le terrain, ont contribué à une baisse significative des endommagements sur les réseaux de gaz naturel en 2013.

◆ La planification et la gestion de crise

▲ Les documents de planification

Le dispositif ORSEC, qui organise la réponse de sécurité civile en cas de crise, a été enrichi de 2 nouvelles dispositions générales : le guide de la communication de crise en mars 2013 et l'organisation post-événementielle en juillet 2013.

2 plans ont été révisés :

- le mode d'action « nombreuses victimes » arrêté en avril 2013,
- le plan canicule en mai 2013.

▲ Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Une poursuite active du suivi d'élaboration des plans communaux de sauvegarde a été effectuée.

Ce suivi est réalisé par le service interministériel de défense et de protection civile et la direction départementale des territoires (DDT), en étroite collaboration avec le conseiller de défense et de sécurité auprès du Préfet, M. FREYLONE.

L'objectif du taux de réalisation des PCS obligatoires fixé par le Ministère de l'intérieur à 60 %, est atteint : au 31 décembre 2013, 59 PCS ont été réalisés sur les 97 obligatoires, soit 60,8 %.

▲ Le système d'alerte et d'information des populations

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est un dispositif qui repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels sont positionnés des moyens d'alerte des populations spécifiques (sirènes, messages sur téléphonie mobile, panneaux à message variable, etc.). 6 bassins à risques ont été identifiés dans le département de l'Allier : 3 pour des risques technologiques, 3 pour des risques d'inondations. L'objectif du SAIP est de prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur et de leur indiquer le comportement de sauvegarde qu'elles doivent adopter.

La vague de déploiement du SAIP dans le département de l'Allier a été activée en 2013. Elle s'est traduite par la détermination des lieux d'implantation des sirènes. Elle se poursuivra en 2014 avec les 1^{ers} travaux de rénovation ou d'installation de sirènes.

▲ Les exercices de sécurité civile

3 exercices de sécurité civile ont été réalisés en 2013. Le 1^{er} a permis de tester le plan « nombreuses victimes » dans le cadre d'un scénario d'incendie à la maison centrale de Moulins-Yzeure.

Le 2^{ème} exercice avait pour objectif de tester le dispositif SATER (*recherche d'aéronef*) en vue de sa révision.

Enfin, le 3^{ème} exercice consistait en un accident ferroviaire ; il a permis aux sapeurs-pompiers de tester leur matériel d'intervention pour relever un wagon couché sur une voie ferrée.



▲ L'activité opérationnelle du service

Outre les alertes météo et alertes aux crues qui ont été effectuées par le service interministériel de défense et de protection civile tout au long de l'année, 3 crises neigeuses ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental pour une durée totale de 5 jours : 2 en janvier / février 2013 et la 3^{ème} fin novembre 2013 pour des chutes de neige exceptionnelles en montagne bourbonnaise.

◆ Le secourisme

4 examens aux brevets nationaux de sécurité et de sauvetage aquatique et « moniteur des premiers secours » ont été organisés : 41 candidats ont été reçus.

◆ La sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP)

Au 31 décembre 2013, le département de l'Allier comptait 4 562 ERP, dont 94 établissements sous avis défavorable au regard de la réglementation sur la sécurité incendie (soit 2% du total des établissements). 50 avis défavorables ont été levés en 2013 (soit 40 % du stock au 31 décembre 2012) et 258 visites périodiques ont été réalisées.

D. La sécurité sanitaire et alimentaire

◆ La crise de la viande de cheval en amont et en aval

Pointée du doigt par les médias, la viande de cheval, exclue de la consommation quotidienne depuis quelques années, s'est retrouvée à l'insu du consommateur dans son assiette. Il ne s'agissait pas de viande rare ou exceptionnelle mais d'une viande chevaline venue des pays de l'Est, mélangée à de la viande de bœuf pour constituer des lasagnes livrées à la grande distribution. Cette tromperie sur l'origine et la nature du produit a été l'occasion pour les services de la DDCSPP de réaliser des enquêtes et de multiplier les contrôles de traçabilité, les recherches d'ADN et de substances médicamenteuses dans les abattoirs et les ateliers de transformation du département de l'Allier ainsi que sur les plateformes de transports routiers. Les ateliers de transformation de viande hachée ont eux aussi fait l'objet de contrôles approfondis de la part des services de l'Etat et un audit national a été réalisé chez l'un d'entre eux.

En outre, dans le cadre du plan d'action mis en place par les pouvoirs publics à la suite de la découverte de viande de cheval dans des plats cuisinés surgelés, les services ont enquêté pour vérifier l'effectivité des

mesures de retrait des produits en cause. Au stade du commerce de gros et de détail, plus de 40 établissements (*spécialisés ou "généralistes"*) ont été contrôlés. L'enquête a montré que les consignes de retrait, destruction et consignation avaient été globalement suivies. Lorsque, ponctuellement, des produits concernés par les vérifications ont été identifiés, l'intervention du service a entraîné le retrait de ces produits.

◆ Les contrôles des producteurs fermiers

Les services de la DDCSPP se sont inscrits dans le développement durable en accompagnant la mise en place des circuits courts et la maîtrise sanitaire de la production fermière. La création du 1^{er} drive fermier de l'Allier a été suivie par ces services.

◆ La fermeture de l'abattoir SEMAP à Montluçon

La fermeture en août 2013 de l'entreprise d'abattage de porcs SEMAP de Montluçon laisse un outil de qualité en attente de repreneur. L'équipe d'inspection de la DDCSPP en poste sur ce site a été conservée dans l'Allier du fait de départs et de mutations.

◆ La mise aux normes des élevages de truies gestantes

Le département compte 151 éleveurs de porcs. Toute la filière porcine est représentée puisque sont recensés des éleveurs sélectionneurs, multiplicateurs, naisseurs, naisseurs-engraisseurs et engraisseurs. Dans le cadre du plan national d'inspection et de protection animale dédié aux élevages porcins de la direction générale de l'alimentation, pour l'année 2013, les services de la DDCSPP ont notamment contrôlé l'ensemble des élevages ayant une activité « naissage » afin de vérifier le respect des normes relatives à la protection des porcs concernant la superficie, la qualité des sols des bâtiments d'élevage et la conduite en groupe des truies gestantes afin de favoriser le bien-être animal.

6 mises en demeure ont été transmises aux exploitants concernés, en leur donnant un délai jusqu'au 31 mars 2014 pour mettre en place des actions correctives aux non conformités relevées.

◆ Le réseau des vétérinaires sanitaires

Aux côtés des éleveurs, les vétérinaires occupent une place essentielle dans le dispositif de sécurité sanitaire, notamment en matière de surveillance, de prévention ou de lutte contre les maladies animales réglementées. Jusqu'en novembre 2012, le vétérinaire sanitaire était titulaire d'un mandat sanitaire qui lui permettait d'exécuter toutes ces missions.

Depuis novembre 2012, un nouveau dispositif a été mis en place et les éleveurs doivent désigner un vétérinaire titulaire de l'habilitation sanitaire délivrée par le Préfet, pour effectuer toutes les opérations demandées par l'Etat (*vaccination FCO, opérations de prophylaxie...*). Tous les vétérinaires possédant une habilitation doivent suivre une formation continue validée par le Ministère de l'agriculture (*2 formations pour un cycle de 5 ans*).

En 2013, la DDCSPP a délivré 148 habilitations sanitaires (*124 mises à jour pour les vétérinaires titulaires du mandat sanitaire et 24 nouvelles demandes d'habilitation*) et 86 vétérinaires ont été formés sur le premier cycle de formation.



E. La sécurité juridique et financière

La DDFIP et son réseau ont poursuivi les actions engagées pour **renforcer le soutien à destination des collectivités** :

- conseil fiscal étendu notamment sur les activités commerciales,
- professionnalisation du conseil et du suivi financier notamment en matière d'endettement et de suivi des emprunts structurés,
- réalisation d'analyses financières dans le cadre d'une démarche qualité renouvelée permettant d'adapter l'analyse aux enjeux et besoins des élus (par exemple dans le cadre des contrats d'aménagement des bourgs).

Dans ce cadre, le comité local et financier est un vecteur de communication et d'échanges avec les collectivités sur les évolutions majeures de la fiscalité directe locale, les actualités de la relation ordonnateur comptable, ou les réformes conduites par les services de la DDFIP.

La DDFIP participe au contrôle des budgets et autres documents budgétaires, engagé en partenariat depuis 2007 dans le cadre du contrôle de légalité des actes budgétaires des collectivités (*budget primitif, décisions modificatives, compte administratif*).

Ces travaux ont été réalisés en cohérence avec ceux conduits dans le cadre de la cellule de veille mise en place pour le suivi de l'accès au crédit des collectivités en septembre 2012 et du réseau d'alerte. Sur ce dernier point, les travaux de détection ont été réalisés de manière anticipée au cours du second trimestre 2013. Une analyse des comptes en amont et dès leur clôture permet en effet de proposer aux collectivités un accompagnement cohérent et utile dès l'exercice suivant.

◆ La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Jusqu'à présent, la valeur locative de chaque local professionnel était établie par rapport à une valeur datant de 1970. La révision a pour objet d'actualiser et de simplifier le système d'évaluation de la valeur locative des locaux professionnels.

Afin de procéder à l'actualisation, la réforme en cours prévoit de déterminer cette valeur locative à partir des loyers constatés sur le marché locatif. Cette valeur sera réactualisée chaque année sur la base d'un système déclaratif.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels a débuté en février 2013 par une campagne déclarative qui s'est achevée en juillet 2013, et au cours de laquelle les propriétaires de locaux professionnels ont été invités à reporter la nature, la superficie et le montant du loyer de leurs locaux professionnels sur la nouvelle déclaration.

La révision se poursuivra après les élections municipales de mars 2014, par la création des commissions qui devront arrêter le projet départemental qui fixera les secteurs d'évaluation, la grille tarifaire et le classement des propriétés. Les travaux des commissions débuteront à compter du 3^{ème} trimestre 2014.

La réforme devrait entrer en vigueur en 2016. Puis, à compter de 2017, les loyers seront actualisés à partir des loyers reportés sur les déclarations annuelles de résultat des entreprises locataires. Ces loyers déclarés serviront à mettre à jour les tarifs départementaux.

F. La protection des consommateurs et des usagers

◆ Les contrôles des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'activité physique et sportive

Dans le cadre du programme régional d'inspection, de contrôle et d'évaluation, les services de la DDCSPP de l'Allier ont effectué, pour l'année 2013, 106 contrôles de séjours en « accueils collectifs de mineurs » (*soit environ 25% des accueils déclarés*) et 35 contrôles d'établissements sportifs dont 13 salles de remise en forme (*soit 14% des établissements déclarés*).

Aucun accident grave n'a été déploré en 2013 et aucune mesure administrative n'a été prise.



◆ L'accueil des consommateurs

En 2013, le service Protection des consommateurs et des usagers de la DDCSPP a reçu 559 sollicitations d'usagers émanant principalement de consommateurs (*plus de 70% des cas*). Parmi les modalités d'accès au service, le contact téléphonique est prépondérant (*60% des cas*). En valeur relative, les litiges et manquements hors compétence concurrence, consommation et répression des fraudes ont été moins nombreux en 2013 (*36%*) qu'en 2012 (*47%*).

L'accueil physique du consommateur (*45 en 2013*) a révélé de meilleures possibilités d'actions que par le passé, sur le plan des compétences d'attribution de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Le logement (*équipements et services*) reste un secteur récurrent parmi les sollicitations des consommateurs.

5 ETRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A. Les relations avec les citoyens

◆ La réforme réglementaire de la législation sur les armes

> Quelques chiffres-clefs dans le département

En 2013	Moulins	Montluçon	Vichy
Nombre d'autorisations	161	238	261
Nombre de déclarations	433	448	214

La réforme de la réglementation poursuit 2 objectifs :

- la simplification des procédures administratives auxquelles sont soumis les détenteurs d'armes,
- le renforcement de la sécurité de nos concitoyens et de la maîtrise de la diffusion des armes.

▲ Classification des armes

La nouvelle réglementation se caractérise par une modernisation du système de contrôle des armes dans la mesure où la nomenclature qui les classe passera de 8 à 4 catégories.

Tandis que l'ancienne nomenclature reposait sur le calibre des armes, l'architecture de cette nouvelle réglementation repose sur la dangerosité des armes, **notamment sur la base de la combinaison de 3 critères :**

- la répétabilité du tir (à répétition automatique, semi-automatique ou manuel),
- la capacité de tir sans rechargement (nombre des cartouches dans un chargeur et le magasin),
- la capacité de dissimulation de l'arme (arme d'épaule / arme de poing).

Les différentes catégories d'armes sont désormais définies par leur régime juridique d'acquisition et de détention :

- catégorie A pour les armes et matériels interdits,
- catégorie B pour les armes soumises à autorisation,
- catégorie C pour les armes soumises à déclaration,
- catégorie D pour les armes soumises à enregistrement et les armes à détention libre.

▲ Allègement des procédures d'acquisition et de détention

La durée de validité de l'autorisation d'acquisition et de détention de l'arme passe de 3 à 5 ans.

L'autorisation d'acquisition et de détention d'arme reste valable jusqu'à la décision expresse du renouvellement.

Les systèmes d'alimentation des armes de la catégorie C sont acquis sans avoir à présenter le titre de détention de l'arme.

La réforme réglementaire permet aux chasseurs de détenir de nouvelles armes en les soumettant au régime de déclaration et d'acquies certaines munitions nouvellement déclassées.

Les dispositions transitoires de 3 à 5 ans permettent aux détenteurs légaux de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

Les demandes d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes sont adressées directement par les usagers à la Préfecture ou aux Sous-préfectures, qui disposent d'un délai de 15 jours pour la notification des autorisations.

Seuls les transferts d'armes de catégories A et B entre particuliers sont effectués auprès des autorités de police. Les dossiers de transfert pour les autres catégories sont adressés directement à la Préfecture ou aux Sous-préfectures, qui instruisent aussi directement les demandes d'autorisation de reconstituer des stocks de munition.

Par ailleurs, la constatation de mise en possession d'une arme effectuée par les forces de l'ordre ne concerne que les armes de catégorie B. Les autres cas sont traités directement en Préfecture ou Sous-préfectures.

▲ Saisies administratives

Le régime des saisies administratives a été renforcé. Toutes les armes, y compris les armes en détention libre, peuvent faire l'objet d'une telle saisie.



◆ Le nouveau permis de conduire

Le 19 janvier 2013, les 27 Etats membres de l'Union européenne ont adopté les mêmes catégories de permis de conduire et en ont harmonisé les règles d'application. Ainsi, des modifications sur les catégories existantes ont été apportées au permis français et 6 nouvelles catégories ont été créées.

Depuis le 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduire au format « carte de crédit » est délivré. Ce nouveau permis est unifié (*il harmonise les droits à conduire au sein de l'Union européenne*), sécurisé (*pour mieux lutter contre la fraude*), pratique (*les premiers permis sont envoyés directement au domicile de l'usager*) et renouvelable (*le nouveau permis de conduire est valable 15 ans*). La production des titres est désormais centralisée. Après instruction des dossiers par les services préfectoraux, la fabrication des permis de conduire est assurée par l'imprimerie nationale.



◆ La lutte contre la fraude documentaire

La fraude documentaire est aujourd'hui un phénomène en expansion et doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Afin de créer les conditions d'une lutte efficace contre la fraude, l'année 2013 a été marquée par l'organisation de plusieurs formations.

Les agents des services de délivrance de titres de la Préfecture ont ainsi eu l'opportunité de suivre une formation relative à la détection de la fraude documentaire et à l'identité, ainsi qu'une formation sur les aspects sécuritaires liés aux documents utilisés pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation.

La référente fraude de la Préfecture a suivi une formation de personne-relais en fraude documentaire et à l'identité.

La lutte contre la fraude prévoit également des mesures de contrôle dans un double but de protection des agents et de sécurisation des procédures internes. 6 contrôles a posteriori ont été réalisés au cours de l'année 2013 au sein des services de délivrance de titres des 2 Sous-préfectures et de la Préfecture.

Les diverses actions mises en place ont ainsi permis de détecter 22 dossiers frauduleux en 2013.

◆ Le point sur la qualité

La Préfecture de l'Allier s'est engagée début 2012 dans une démarche de labellisation qualité. L'objectif fixé était l'obtention du label Qualipref validé par l'AFNOR, qui a été accordé à la Préfecture le 19 avril 2013 pour une durée de 3 ans à la suite d'un audit de labellisation.

Cette démarche, axée sur l'amélioration continue du service rendu à l'usager, permet aussi de valoriser les missions des Préfectures et de reconnaître le savoir-faire et la qualité de travail de ses agents.

Une enquête de satisfaction auprès des usagers a été réalisée en septembre 2013. Les retours positifs obtenus ont été un facteur d'encouragement.

Les modules traités sont l'accueil général et la communication d'urgence en cas d'événement majeur.

Un comité de pilotage interne suit l'évolution de la démarche et, le cas échéant, établit des plans d'action.

L'engagement des agents est soutenu par un comité local d'usagers composé de représentants d'associations de consommateurs, d'usagers, de professionnels ainsi que de représentants de collectivités territoriales. Il se réunit annuellement pour faire le point sur la démarche.

◆ Le déploiement du numérique au service des particuliers

2013 est l'année de la généralisation du paiement des timbres fiscaux et des amendes par carte bancaire, aux guichets des centres de finances publiques de l'impôt. Dans l'Allier, un plan de déploiement des terminaux électroniques de paiement a permis de couvrir les services des impôts des particuliers et la quasi-totalité des trésoreries, afin de proposer cette modalité d'encaissement aux contribuables, dès la campagne de recouvrement de l'automne 2013. Au-delà des 1^{ers} résultats reconnus (*1 132 transactions pour 27 K€ en 2013*), le paiement par carte bancaire devrait évoluer très favorablement.

Lors de la campagne d'impôt sur le revenu 2013, la direction générale des finances publiques a considérablement étoffé son offre de service numérique auprès des particuliers qui peuvent désormais effectuer en ligne la quasi-totalité de leurs démarches fiscales (*déclaration ou paiement*) pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu et les impôts locaux (*taxe d'habitation, taxe foncière*).

Les contribuables peuvent également signaler leur changement d'adresse, solliciter des délais de paiement, effectuer une réclamation, obtenir leur avis d'imposition, télécorriger leur dernière déclaration après réception de leur avis d'imposition, mais aussi poser des questions via leur compte fiscal.

Ces services sont disponibles à partir du portail internet « impots.gouv.fr ».

Ainsi, chaque année, un plus grand nombre de contribuables de l'Allier choisissent le service de télédéclaration (*21 % en 2013 contre 19,41 % en 2012*).

◆ Le service de gestion financière

En 2013, la Préfecture de l'Allier a géré au titre de la plateforme CHORUS un montant de crédits de 518 064 631 € tous programmes budgétaires confondus.

Ainsi, ont été consommés 99,98 % des autorisations d'engagements qui lui ont été allouées, et 99,99 % des crédits de paiement délégués, en maintenant un délai de paiement de 10 jours en moyenne (contre 28 préconisés par le Ministère de l'intérieur).

B. Les relations avec les collectivités locales

◆ L'intercommunalité

▲ Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Pour atteindre les objectifs de rationalisation du paysage intercommunal, le Préfet de l'Allier a souhaité que le SDCI, en 2012, soit mis en œuvre dans la recherche du consensus avec les élus concernés, au cas par cas. Des réunions se sont tenues fin 2012, à la Préfecture et dans les Sous-préfectures, avec les élus des syndicats et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsque le SDCI prévoyait une fusion de leurs établissements respectifs. La plupart des élus ont souhaité le maintien de leurs syndicats, notamment ceux à vocation scolaire pour lesquels ont été mis en exergue le faible coût et la proximité des services rendus.

> Le bilan final d'exécution du SDCI est le suivant :

4 syndicats avaient été dissous avant les réunions tenues fin 2012 :

- le syndicat intercommunal Centre Bocage,
- le syndicat intercommunal des voiries d'accès au Pal,
- le syndicat à vocation générale scolaire de Varennes-sur-Allier,
- le syndicat à vocation scolaire de St-Germain-des-Fossés.

4 nouveaux arrêtés préfectoraux de dissolution ont été pris concernant des syndicats qui ont mené à terme en 2013 des procédures de dissolution volontaire à l'issue des réunions tenues fin 2012 :

- le syndicat intercommunal du camping de Tronget,
- le syndicat intercommunal du centre de secours du Montet,
- le syndicat intercommunal du centre de secours de Châtel-de-Neuvre,
- le syndicat intercommunal d'aménagement et de développement du secteur de Dompierre-sur-Besbre.

Au total, avec le syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège de St-Yorre en instance de dissolution, 9 syndicats sur 21 que visait le SDCI, ont été dissous ou sont en voie de l'être. Il convient d'ajouter au bilan la dissolution automatique d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, intervenue lors de

l'extension de compétences de la communauté de communes du pays de Tronçais le 1^{er} janvier 2013 (*syndicat intercommunal pour la gestion du regroupement pédagogique de Le Brethon – Le Vilhain – St Caprais*).

▲ Nouvelle composition des conseils communautaires en vue des élections municipales de 2014

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit que les membres des conseils des communautés d'agglomération et communautés de communes sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales avec un système de double liste.

Dans la perspective de l'application de ce nouveau dispositif lors des élections municipales de mars 2014, les conseils municipaux des communes membres d'EPCI à fiscalité propre avaient, jusqu'au 30 juin 2013, la faculté de déterminer la nouvelle composition du conseil communautaire dont relevaient leurs communes. La règle de droit commun fixée par la loi est la répartition des sièges suivant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des populations communales. Les conseils municipaux pouvaient déroger à cette règle et prévoir des modalités différentes de composition des assemblées et de répartition des sièges, à condition de respecter le poids démographique des communes membres de l'EPCI. A défaut d'accord exprimé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux d'un même EPCI (2/3 des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population totale de l'EPCI ou inversement), c'est la règle de droit commun qui était appliquée pour la composition et la répartition des sièges.

Des arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux ont été signés avant le terme du délai légal fixé au 31 octobre 2013, pour déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre de l'Allier. Les élus ont choisi très majoritairement de déroger à la règle de droit commun.

Cette échéance marque un bouleversement majeur quant aux modalités de représentation des communes au sein de l'intercommunalité à fiscalité propre (*ni les syndicats intercommunaux, ni les syndicats mixtes ne sont concernés*).

▲ Les décisions institutionnelles les plus importantes relatives aux EPCI intervenues en 2013

> Un syndicat mixte ouvert « Métropole Clermont-Ferrand–Vichy-Auvergne » regroupant plusieurs EPCI à fiscalité propre du Puy-de-Dôme et un seul de l'Allier (*communauté d'agglomération de Vichy, Vichy Val d'Allier*) a été créé le 31 octobre 2013, par arrêté du Préfet de région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme, après avis des commissions départementales de la coopération intercommunale de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Ce syndicat mixte exerce des compétences d'études et de réflexions stratégiques territoriales et associe notamment la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand et la chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne.

> Par arrêté préfectoral du 26 juillet 2013, le périmètre du **syndicat mixte des eaux de l'Allier** a été élargi suite à l'adhésion partielle de la communauté d'agglomération montluçonnaise (*communes de Montluçon et de Désertines, les autres communes étant déjà desservies par ce syndicat*). Cette adjonction a permis d'accroître la population de l'Allier couverte par un système d'interconnexions de réseaux pour sécuriser les approvisionnements en eau potable.

◆ Les finances locales

▲ La fiscalité et les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

En 2013, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, des plus aisés vers les moins favorisés, a représenté 360 M€ de richesses fiscales à redistribuer.

Sont contributeurs à ce mécanisme de péréquation horizontale, les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant.

La loi de finances pour 2013 a préservé l'architecture globale du dispositif. **Des ajustements ont toutefois été apportés, les principales modifications étant :**

- la prise en compte du revenu par habitant pour déterminer le montant du prélèvement des ensembles intercommunaux,
- le relèvement du plafond applicable au prélèvement, passant de 10 à 11 % des ressources des ensembles intercommunaux,
- le relèvement du seuil de l'effort fiscal de 0,5 à 0,75 pour bénéficier d'une attribution au titre du fonds,
- la modification des modalités internes de répartition du prélèvement et du reversement au sein des ensembles intercommunaux.

Un dispositif de sortie du FPIC pour les ensembles intercommunaux est mis en place (*article L 2336-6 du code général des collectivités territoriales*). Ces derniers perçoivent 50 % de l'attribution perçue l'année précédente.

En 2013, le mode de répartition du prélèvement et du reversement entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres était choisi par l'assemblée délibérante de l'EPCI et pouvait être :

> de droit commun, sans délibération à prendre :

- entre l'EPCI et ses communes membres : au prorata des contributions au potentiel fiscal agrégé minorées ou majorées des attributions de compensation versées ou reçues par l'EPCI et ses communes membres,
- entre les communes : au prorata des contributions au potentiel fiscal agrégé.

> 1^{er} cas dérogatoire : délibération prise à la majorité des 2/3 du conseil de l'EPCI adoptée avant le 30 juin 2013 :

- entre l'EPCI et ses communes membres : répartition en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI,
- entre les communes : en tenant compte de leur population, de l'écart du revenu par habitant de certaines communes par rapport au revenu moyen par habitant des communes de l'EPCI, de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier de certaines communes, ainsi que de tout autre critère complémentaire pouvant être choisi par le conseil communautaire. Toutefois, ces modalités ne pouvaient avoir pour effet ni de majorer de plus de 20 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 20 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

> 2^{ème} cas dérogatoire : délibération prise à l'unanimité, adoptée avant le 30 juin 2013 :

- entre l'EPCI et ses communes membres, répartition librement fixée et entre les communes membres, répartition également librement fixée.

Situation et répartition dans le département de l'Allier en 2013 :

- 3 EPCI contributeurs,
- 6 EPCI contributeurs et bénéficiaires avec un solde positif,
- 12 EPCI bénéficiaires (dont un sortant des bénéficiaires et qui a perçu 50 % de l'attribution de 2012 au titre de la garantie de sortie du dispositif précitée).

Mode de répartition choisi par les EPCI :

- 9 EPCI ont opté pour le droit commun,
- 0 pour le 1^{er} cas dérogatoire en fonction du CIF,
- 12 pour le 2^{ème} cas dérogatoire dont :
 - 6 répartitions totales en faveur de l'EPCI
 - 6 répartitions diverses entre EPCI et communes.

La situation globale dans l'Allier concernant le FPIC en 2013 était la suivante :

- Montant du prélèvement global : 1 372 133 €
- Montant des attributions : 2 232 559 €

> Dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales dans l'Allier en 2013 (récapitulatif) :

	Département	% par rapport au total	Autres collectivités	% par rapport au total	TOTAL
Compensations au titre des transferts de compétences	110 463 225 €	27,03%	1 056 987 €	0,26 %	111 520 212 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	122 047 044 €	29,87 %	175 071 025 €	42,84 %	297 118 069 €
TOTAL	232 510 269 €	56,90 %	176 128 012 €	43,10 %	408 638 281 €

Le département de l'Allier a bénéficié en 2013 de la 1^{ère} section du fonds de soutien aux départements en difficulté (1,1 M€), du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (3,07 M€), du fonds de péréquation de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (0,84 M€).

▲ Le contrôle des documents budgétaires

En 2013, la Préfecture et les Sous-préfectures de Montluçon et de Vichy ont reçu 2 717 actes budgétaires (*budgets primitifs, budgets supplémentaires et comptes administratifs*) en provenance des collectivités territoriales et établissements publics locaux. 139 lettres d'observations ont été envoyées. Des irrégularités récurrentes ont été relevées : non comptabilisation des intérêts courus non échus (*surtout dans les budgets annexes d'assainissement*), présence du maire lors du vote du compte administratif, sincérité des restes à réaliser, non production de l'annexe budgétaire relative à la typologie de la dette...

Le recentrage du contrôle budgétaire à la Préfecture sur la base d'un plan stratégique ciblant des collectivités à enjeu et celles figurant au réseau d'alerte sur les finances locales, a été poursuivi en 2013. Dans les arrondissements de Montluçon et de Vichy, les Sous-Préfets ont gardé la maîtrise des lettres d'observations et du dialogue avec les élus locaux. Au titre de leurs missions de conseil, la Préfecture et la Sous-préfecture concernée sont, en liaison avec la DDFIP, intervenues en appui de 2 communes qui ont connu des difficultés budgétaires l'an dernier.

2 saisines de la Chambre régionale des comptes ont été initiées par le Préfet en 2013. L'une concernait une commune qui n'avait pas voté son budget ; l'autre portait sur l'équilibre d'une décision budgétaire.

▲ Les emprunts des collectivités territoriales

Conformément aux directives du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'économie et des finances, la cellule départementale de suivi de la dette locale (*Préfecture, Sous-préfectures, DDFIP*) a fait régulièrement le point en 2013, sur l'endettement des collectivités territoriales et des EPCI, et plus particulièrement sur le risque lié aux emprunts structurés.

Dans l'Allier, une dizaine de collectivités ont été repérées comme étant concernées à des degrés divers par des emprunts à risque. 4 de ces collectivités font l'objet d'un suivi particulier dont 3 ont engagé des procédures contentieuses à l'encontre de Dexia Crédit Local ou la Société de Financement Local (*SFIL, organisme qui remplace Dexia*) devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Aucune difficulté d'importance n'a été relevée concernant l'accès au crédit pour les collectivités territoriales de l'Allier.

◆ Le contrôle de la légalité

▲ Le déploiement des applications ACTES budgétaire et ACTES réglementaire

ACTES budgétaire est l'application permettant la télétransmission des documents budgétaires à la Préfecture ou aux Sous-préfectures.



Dans l'Allier, fin 2013, 48 collectivités ont signé avec le représentant de l'Etat, la convention permettant juridiquement de télétransmettre leurs budgets par ACTES budgétaire ou bien dans cet objectif, un avenant à la convention ACTES réglementaire. En 2013, 14 collectivités ont télétransmis des documents budgétaires par l'application ACTES budgétaire, soit à titre opérationnel, soit à titre expérimental. D'autres collectivités ont engagé les démarches pour télétransmettre leurs budgets, sans donner suite en 2013, car elles n'ont pas pu être prêtes techniquement au cours de cette année.

Le déploiement d'ACTES budgétaire se poursuivra en 2014. La télétransmission des documents budgétaires peut commencer en cours d'exercice avec une décision modificative, suivie de la télétransmission de tous les actes budgétaires ultérieurs.



Déjà plus ancienne, l'application ACTES réglementaire permet actuellement de recevoir les actes de 167 collectivités, selon un périmètre défini par la convention signée avec l'Etat. 21 collectivités ayant signé la convention devraient être opérationnelles prochainement.

L'idée est d'encourager les collectivités, qui ne disposent que d'un périmètre restreint, à franchir une étape complémentaire. A l'exception des marchés publics, sur lesquels une réflexion est en cours, mais aussi des actes d'urbanisme, tous les autres actes peuvent être télétransmis.

En utilisant cet outil, les collectivités peuvent ainsi bénéficier d'économies non négligeables en termes d'affranchissement, mais aussi avoir la certitude que leurs actes auront acquis un caractère exécutoire dans des délais très restreints.

Toujours dans cet esprit de rapidité et d'efficacité, la Préfecture s'emploie à utiliser ACTES réglementaire pour envoyer les lettres d'observation ou les demandes de pièces complémentaires. Les collectivités sont vivement incitées à utiliser un cheminement identique pour adresser leurs réponses.

◆ Le déploiement du numérique au service des collectivités locales

La dématérialisation de la chaîne comptable et financière entre l'ordonnateur et le comptable, qui permet de sécuriser et d'améliorer la fiabilité des transmissions informatisées et de réduire les volumes de papier échangés, s'est encore accélérée en 2013. Le changement de protocole informatique (*PES V2*) doit intervenir d'ici au 31 décembre 2014. Il est adossé à diverses options de dématérialisation offertes aux collectivités (*du changement de protocole d'échange jusqu'à la signature électronique des documents*).

L'année 2013 a été marquée par l'expérimentation conduite dans l'Allier, au titre des 5 départements retenus au plan national, pour définir un mode opératoire d'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une dématérialisation la plus complète possible. S'appuyant sur des partenariats avec les acteurs majeurs, l'agence technique départementale et l'association des Maires et Présidents de communautés, le déploiement de ce mode opératoire a permis à près de 180 collectivités de l'Allier de conduire ce changement.

Dans le même temps, les moyens modernes de paiement (*carte bancaire, paiement par internet, prélèvement, titre interbancaire de paiement...*) toutes recettes confondues, sont en progression de plus de 12 % sur l'année 2013, le prélèvement représentant près de 70 % des encaissements.

S'agissant des produits locaux (*garderie, cantine, eau...*), le paiement par internet (*titre paiement par internet*) - c'est-à-dire la possibilité pour les collectivités locales de permettre aux usagers de leurs services de payer les divers produits locaux en ligne - connaît, grâce à des actions de promotion ciblées, la plus forte progression au plan local (*9 000 encaissements pour 882 K€ en 2013*) devant la carte bancaire au guichet (*13 000 opérations pour 1,7 M€ d'opérations*).

L'ensemble de ces orientations concourt à la recherche permanente d'une contractualisation des engagements des collectivités et de la DDFIP au sein de partenariats formalisés et suivis.



RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'ALLIER

◆ Crédit photos

- Préfecture
- Direction régionale des affaires culturelles
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction départementale des territoires
- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Direction académique des services de l'éducation nationale
- Centre national du costume de scène
- Communauté de communes du Pays de Lapalisse
- Mairie de Chemilly

◆ Composition

Préfecture de l'Allier
Mission Interministérielle de Coordination

Impression : Imprimeries Réunies - 03000 Moulins - Mai 2014